

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

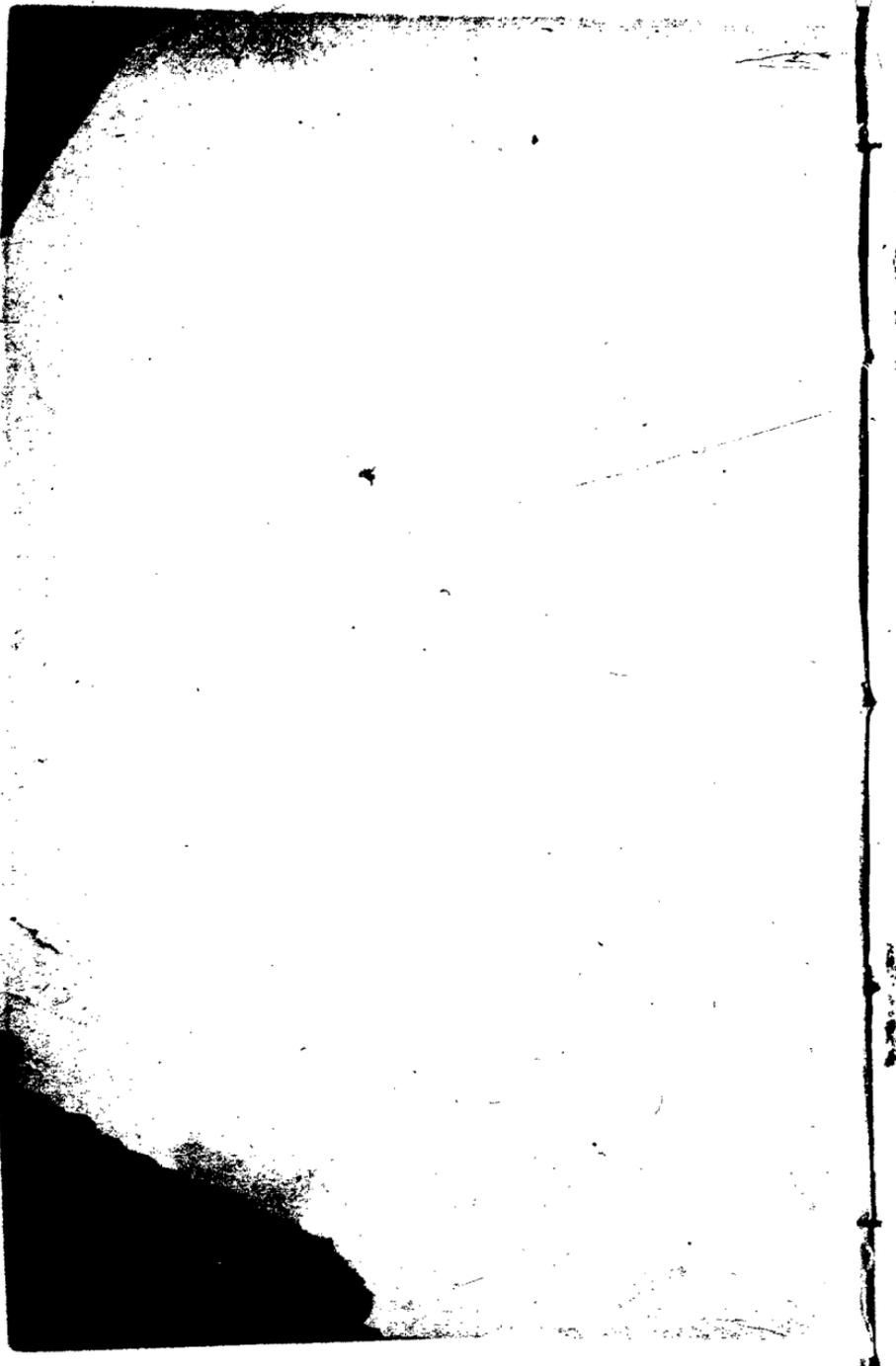
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							



(P)
HISTOIRE

— D'UN —

ETABLISSEMENT PAROISSIAL

— DE —

COLONISATION

ST-JEAN DE MATHA

— PAR —

T. PROVOST, P^{re}, Curé

PRIX: 25 CENTIMS.

EN VENTE

AU BUREAU DE "L'ETUDIANT" ET DU "COUVENT"

JOLIETTE, P. Q. CANADA

1888.

FC2945

5227

P76

C.2

Tous droits réservés.

A L'HONORABLE HONORÉ MERCIER, PREMIER-MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION, MEMBRE DU BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Honorable Monsieur,

Je prends la respectueuse liberté de vous dédier cet humble opuscule. Ce n'est que l'histoire d'un coin de mon pays. Mais si l'histoire complète de tous les coins et recoins de notre belle Province était connue, nous aurions sous les yeux des témoignages irrécusables et nombreux de la valeur de nos propriétés foncières, ainsi que du courage de leurs tenanciers dans l'opération de leurs établissements respectifs ; alors quels ne seraient pas le zèle et le dévouement d'autres compatriotes pour travailler avec l'énergie d'une ambition légitime au progrès général, en même temps et aussi bien qu'à l'assurance de leur propre bien-être.

Dans l'histoire de l'établissement de St-Jean de Matha, un exemple entre mille est produit et détaillé,

de ce que peuvent les entreprises individuelles et l'entente unanime bien dirigées, pour faire surgir du sein des forêts et des montagnes des sources inépuisables de prospérité, en faveur d'une population agricole fixée dans leurs limites cultivables.

Ainsi cette histoire, toute locale qu'elle paraisse et qu'elle puisse être réellement, est un catéchisme d'agriculture et de colonisation qui ne sera pas, j'ose l'espérer, sans quelque intérêt pour le peuple. De grands enseignements y sont renfermés, et le but pratique de cet ouvrage est de faire connaître les forces que nous avons en mains pour nous grandir et nous conserver.

Ce que l'on a fait dans le passé avec peu de ressources, est un exemple frappant et une garantie de ce que l'on peut faire dans la suite avec plus de moyens.

L'histoire d'un personnage héroïque a fait surgir plus d'une fois d'autres grands hommes : l'histoire d'un pays a été le modèle d'un autre : l'histoire d'une simple localité a souvent été l'occasion d'un puissant encouragement pour en créer de nouvelles. Je m'abstiens de faire ici des citations qui sont prêtes à tomber de ma plume ; il y a nombre de faits glorieux à constater sur ce sujet. Je présume qu'on les connaît, en grande partie du moins.

Vous avez, Honorable Monsieur, saisi d'une main vigoureuse et ferme le drapeau de l'agriculture et de la colonisation, et certes vous avez bien choisi, car c'est aujourd'hui l'étendard le plus puissant, le plus important, pour le salut de notre nationalité.

Tout ce qui se rattache à ces questions vitales est un sujet de prédilection pour vous. Tant mieux pour le public, et l'encouragement partant de si haut n'arrive-

ra jusqu'à nous qu'avec plus de poids, plus de force et par conséquent plus d'efficacité.

Le Premier-Ministre d'un pays d'avenir, portant fièrement à notre tête le drapeau des plus purs éléments de notre nationalité, ralliera infailliblement autour de lui les sympathiques accords d'un digne enthousiasme ; et nous, groupés autour d'un compatriote éclairé, qui crie courage et confiance à toutes les classes de la société, pour peu que nous aidions dans la mesure d'une volonté correspondante, ne verrons-nous pas un jour le plein succès de ces efforts réunis ? Et puis ce triomphe assuré ne sera-t-il pas notre plus belle récompense à tous ?...

J'espère que vous trouverez dans cet humble travail que j'ai l'honneur de vous dédier, quelques pages au moins qui vous permettront de l'honorer de votre haut et puissant patronage.

J'ai l'honneur d'être, Honorable Monsieur, avec un profond respect,

Votre bien dévoué serviteur,

Th. S. PROVOST, Ptre cure.

St-Jean de Matha, 3 octobre 1888.

Montréal, 18 octobre 1888.

RÉVÉREND ET CHER MONSIEUR,

Vous voulez bien me dédier votre opusculé, dans lequel vous racontez l'histoire de la paroisse de St-Jean de Matha. Je vous remercie et j'accepte cette dédicace.

Je vous félicite du travail intelligent que vous vous êtes imposé pour écrire l'histoire de cette paroisse intéressante et vous remercie, au nom de la Province, des informations précieuses que vous donnez dans cet opusculé.

Vous me pardonnerez de faire quelques réserves, nécessaires je crois, relativement à l'appréciation qui est faite dans cet ouvrage des événements de 1837. J'ai pour les patriotes de cette époque une véritable vénération, que je ne raisonne point, mais que je leur accorde par reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus au pays.

Le reste de votre ouvrage me paraît digne d'approbation et je vous l'accorde avec le plus grand plaisir, et en faisant des vœux pour le succès et la prospérité de votre jolie paroisse.

Veuillez croire à la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué

HONORE MERCIER.

Révérend Monsieur Provost,
curé de St-Jean de Matha, P. Q.

Joliette, 1er octobre 1888.

MONSIEUR LE CURÉ.

J'ai fait lecture de votre dernier ouvrage : *Histoire d'un établissement paroissial de colonisation dans la province de Québec.*

Je dois vous dire que cette lecture m'a laissé sous la plus favorable impression.

Ce volume rendra service.

Il apprend à tous comment se fonde et progresse une paroisse, comment on l'arrache à la terre, à la forêt, comment on lui donne successivement la vie religieuse, la vie municipale, la vie civile. Ces renseignements devraient être connus en haut, en bas, à tous les degrés de l'échelle sociale.

La lecture de ces pages est rendue véritablement attrayante par des descriptions pittoresques et des narrations touchantes.

Le style est varié et rapide.

Les suggestions qui terminent votre ouvrage méritent d'attirer l'attention des amis de la colonisation.

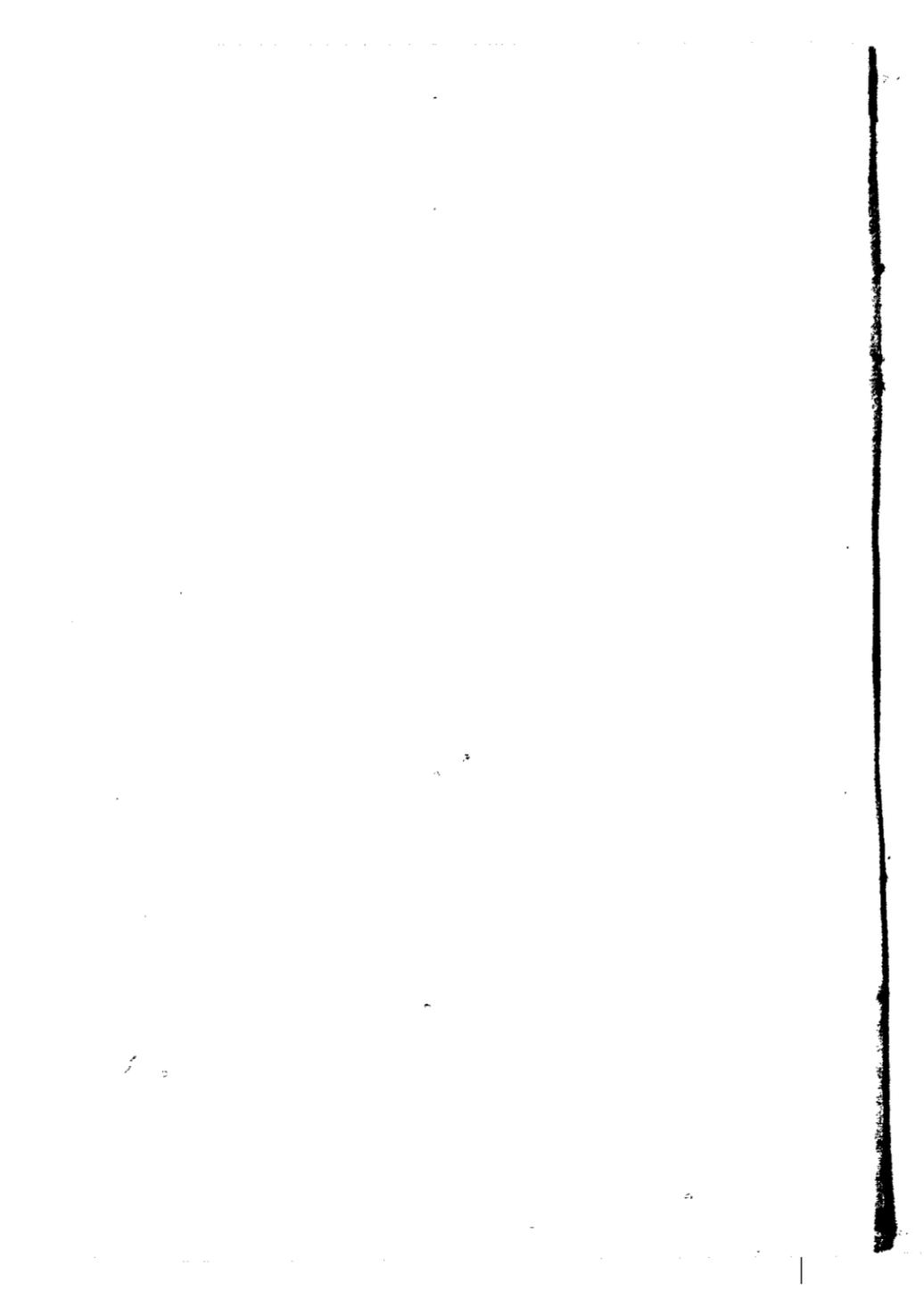
Somme toute, votre nouveau volume est un nouveau rayon de soleil sur notre *Nord Canadien*.

Bien à vous

F. A. BAILLAIRGE, Ptre.

Rédacteur de l'*Étudiant* et du *Couvent*.

Révérend Monsieur Provost,
curé de St-Jean de Matha, P. Q.



PROLOGUE

Qu'elle est belle la paroisse de St-Jean de Matha avec ses coteaux, ses vallons, ses plaines, ses montagnes, ses forêts, ses rivières et ses lacs !

Son église toute brillante de jeunesse et de gracieuses parures, son presbytère élégant, son village riant, considérable et plein d'activité, ses campagnes découvertes et parsemées de blanches demeures rangées avec art, en font une localité à la fois intéressante et remplie d'attraits.

Qu'un touriste arrive pour la première fois à St-Jean de Matha, il est surpris, frappé, saisi d'admiration. Qu'il chemine et se tourne de n'importe quel côté, qu'il aille à droite, qu'il aille à gauche, c'est toujours le pittoresque de la grande nature qui se développe sous ses regards avides. Il est constamment émerveillé des piquantes beautés qui l'entourent.

Et puis, quand après une vue d'ensemble il a donné une première satisfaction à l'avidité de

ses yeux, s'il est tant soit peu connaisseur et qu'il scrute la qualité du sol qu'il foule à ses pieds, il joint infailliblement son témoignage à une foule d'autres qui comportent les appréciations les plus favorables.

Oui, St-Jean de Matha est un beau et riche territoire paroissial du comté de Joliette. Cette paroisse, jeune et florissante, possède tout ce qu'il faut pour soutenir une comparaison avantageuse avec toute localité de son âge, c'est-à-dire de quarante ans d'existence, soit dans le nord, soit dans le sud de la province de Québec.

Nous allons en fournir la preuve en faisant voir ce qu'elle était hier, ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle promet de devenir dans la suite. Trois idées dont le développement fera la matière des trois divisions de la présente brochure. Hier, aujourd'hui, demain, c'est-à-dire le passé, le présent, l'avenir de St-Jean de Matha, avec quelques considérations importantes sur la colonisation et le repatriement, voilà un sujet qui, nous osons le croire, mérite de fixer quelque peu l'attention publique.

PREMIERE PARTIE

St-Jean de Matha, hier, c'est-a-dire
de 1836 a 1876.

Il y a cinquante ans aujourd'hui, une épaisse et sombre forêt couvrait en entier le territoire qui forme en ce moment la paroisse de St-Jean de Matha. Les coureurs des bois, les acheteurs de limites, les travailleurs des chantiers se croyaient bien les seuls qui rompraient à jamais le silence de ces bois. Leurs observations ne portaient en général que sur les lacs, les rivières, les montagnes, sur le site des vallées, la direction des ruisseaux, sur les accidents du sol, sur les essences des bois. Nul n'y avait encore jeté un coup-d'œil dépassant les limites d'une spéculation immédiate dans un but sérieux de colonisation. La terre ne valait rien parce qu'on ne remarquait pas sur ce sol boisé la présence et le travail de l'homme.

Seules, les voix de la solitude, tels que le murmure des eaux, le chant des oiseaux, les rugissements des bêtes fauves, le bruit des cataractes

soulevaient les mêmes échos depuis des siècles. Partout la vieille forêt que l'imagination peuple souvent de mystères, couvrait un sol légèrement ondulé sur lequel pesait un grand oubli.

Vu à vol d'oiseau, ce territoire bosselé devait représenter une mer de verdure aux vagues irrégulières, moutonnantes, parfois largement creusées et pleines d'ombre, parfois hardiment soulevées et couronnées en guise d'écume d'un chaud rayon de soleil se jouant dans la cime des pins. Ici et là, peut-être, une étincelle, une langue de feu, avait rasé quelques arbres, laissant après elle une trace noire, carbonisée, mais nulle apparence de ces grands embrâsements qui préparent la terre à la culture. Si l'œil découvrait sur quelques sommets des groupes de pins, d'épinettes ou de mélèzes, toujours au bas de la colline se dressait un rideau de bois francs, lesquels recélaient eux aussi comme les pins, toute une fortune dans leurs troncs. Dans les bas-fonds se voyaient des *cedrières* reposant sur un sol humide et spongieux.

Deux grands cours d'eau flottables, la rivière

de L'Assomption avec la rivière Noire pour tribulaire, traversaient tout ce canton, servant de décharges à plusieurs lacs.

Deux lacs vers le nord-est, l'un presque circulaire, l'autre de forme ellipsoïde, ouvraient de grands yeux noirs et profonds. Ils étaient circonscrits de grands arbres qui les bordaient comme de longs cils, et n'avaient jamais réfléchi dans leurs eaux que cette lisière de vieux admirateurs, et les splendeurs du ciel. Plus tard devaient s'y mirer avec orgueil de belles demeures, de grasses moissons, de riches troupeaux.

Au dire de ceux qu'on appelle les anciens de la localité, les essences et la qualité des bois attestaient un sol riche et fécond. Presque partout ils avaient trouvé profonde la couche de terre arable ; par endroits, sur les coteaux, les arbres renversés montraient entremêlés dans leurs racines soulevées, des pâtés de terre jaune très-grasse, dans certaines vallées de la terre grise, de l'humus sablonneux plein de promesses pour le colon ; ailleurs de la terre forte, argileuse ; dans les terrains humides, vû le nombre et la proximi-

té des cours d'eau, le drainage et l'assainissement ne paraissaient pas devoir être des ouvrages hors d'essai, ni extraordinairement difficiles à exécuter.

Tel était autrefois le territoire de St-Jean de Matha, riche en terre, riche en bois, riche en pouvoirs d'eau, mais inexploré, inconnu, sauvage.

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES

Vers ce temps là (1836), quelques-unes des grandes paroisses du comté de Joliette, entr'autres celles de Ste-Elizabeth, de St-Paul et de St-Thomas, densément peuplées, avaient besoin de verser quelque part le surplus de leur population. Afin de ne pas morceler leurs terres indéfiniment, plusieurs chefs de famille de ces localités avaient jeté leurs regards du côté des montagnes. Quand le temps d'établir leurs enfants sur des terres ne put être ajourné davantage, ils franchirent les premières rampes des Laurentides et se frayèrent quelques routes étroites dans diverses directions.

L'entrée dans ces terres nouvelles a toujours été la même qu'aujourd'hui, nous la désignerons plus loin. Mais une fois sur le sommet de la côte, le chemin défriché à la hâte, sans précautions ni recherches, déviait sur la gauche et faisait une grande courbe vers l'ouest. Il venait aboutir, en se repliant au nord, sur le trait quar-

ré des quatrième et cinquième concessions de la paroisse telle que constituée aujourd'hui.

I. RANG DOUBLE DE STE-LOUISE.

Ici on commença les premiers défrichements ; deux ou trois chantiers furent bâtis : les quatre frères Ducharme venus de Ste-Elizabeth furent les colons de l'endroit. Cette première concession où ils se fixèrent fut appelée le rang de Ste-Louise du nom de Madame la Seigneuresse d'alors, Louise Lévesque épouse de Monsieur William Bercy.

Ces premiers colons réussirent de suite dans une certaine mesure. A eux s'en adjoignirent d'autres qui propagèrent aussi de l'encouragement parmi leurs connaissances. Bientôt le rang de Ste-Louise devint un grand théâtre d'action colonisatrice. Haches, pioches et provisions sur le dos, de hardis défricheurs arrivaient tous les jours, animés d'un grand courage. Une journée, deux jours de marche ne les rebutaient point. Vite, ils se contruisaient un abri contre les gros-

ses injures de l'atmosphère, et sans plus tarder, ils se mettaient à l'abattage du bois.

Un observateur en ces lieux eût entendu à satiété du matin au soir, les coups redoublés de vingt-cinq à trente haches mordant simultanément la forêt sous l'effort de cinquante à soixante robustes bras. Ce champ de carnage allait s'agrandissant tous les jours, et quand à un moment donné le feu se mettait de la partie, on aurait dit un tremblement de terre, un soulèvement, une oscillation gigantesque achevant partout la dévastation. Et pourtant cette dévastation n'était qu'un bienfait : c'était l'entrée du règne agricole, sa prise de possession des terres.

La fertilité d'une terre vierge va donner de grands produits. Aux champs de céréales succéderont les prairies, aux prairies les pâturages, puis l'élevage des animaux ; les voies de communication vont s'ouvrir, les produits s'exporteront, de bons systèmes amèneront la prospérité.

O règne béni de l'agriculture, le fer et le feu sont tes agents, la forêt tombe et recule à ton approche ; l'homme est ton serviteur, son coura-

ge à l'ombre des géants qu'il attaque est mille fois plus beau que la bouillante ardeur du soldat emporté par le prestige éblouissant de la gloire, son travail opiniâtre attache un fleuron de vaillance à la couronne que tu lui destines, son bien-être est ta fin. Puissest-tu jouir en paix et longtemps de tes domaines !

Peu à peu le désert se faisait dans le rang de Ste-Louise. Un voisin allait voir son voisin lui disant : dans six jours, dans trois jours, demain, nos abattis se toucheront, le chemin sera ici, ma maison sera là ; je vais relever ce brûlé pour y semer quelque chose, et toi ?

Moi, je vais achever d'abattre ce que j'ai de serpé, puis il faudra que je retourne en bas me gagner des provisions et des grains de semence pour le printemps prochain— Car il faut bien se rappeler que tous ces premiers colons sont pour la plupart montés ici très-pauvres. Si l'on avait annoncé à quelques-uns de ceux-là qui vivent encore aujourd'hui parmi nous que, dans quarante ans, ils auraient ici sur leurs propres champs, une des plus belles églises et une des plus puis-

santes sonneries du diocèse, un beau village, de belles rues, d'élégantes demeures, nul doute que l'on eut trouvé beaucoup d'incrédulité.

Cependant la chose aura lieu dans ce laps de temps. On commencera en petit, on ira tout d'abord lentement, mais la marche sera sûre, progressive, persévérante. Le rang de Ste-Louise aux abords du trait quarré qui en sépare les deux concessions, comptera pour ses premiers habitants les quatre frères Ducharme déjà nommés, David, Prosper, Hilaire et Maxime, puis Joachim et Alexis Ayotte, celui qui fut plus tard le premier marguillier comptable de la nouvelle paroisse, puis Louis Forget, François Charette, Régis Robitaille, Alexis Sylvestre, Mathias Girard, Hardouin Coutu, qui à eux six donnèrent, comme nous le verrons plus loin, le terrain de l'église ; puis Jean Baptiste Charbonneau, Gonzague Lavoie, Noël Champagne, Gabriel Pelletier, Narcisse Ménard, à l'est ; puis encore les quatre frères Comtois, Jean, Charles, Joseph et Jean Baptiste, Louis Rondeau, Jean Baptiste Robitaille, Hercule Durand, du côté de l'ouest. Voilà une

concession qui en 1848 possède déjà ving-quatre habitants. Tout va bien et rapidement.

II. RANGS DE ST-LÉON ET DE ST-GUILLAUME.

Vers le même temps des défrichements se font dans les concessions nouvellement arpentées de St-Léon et de St-Guillaume. St-Léon est la quatrième concession de la seigneurie de Ramezay, mais c'est le premier rang de la paroisse du côté du sud-est. Les terres de cette concession commencent au pied de la chaîne des Laurentides et leur frontière sud-est se confond assez régulièrement avec la base même des montagnes sur toute la largeur de la paroisse.

Les familles Pelland, Rival, De la Durantaye, Charbonneau, Gadoury furent les premières qui s'établirent dans ce rang. Le chef de la famille Gadoury s'appelait Léon, de là, très-probablement le nom de St-Léon donné à la concession.

Les premiers habitants de St-Léon furent précédés de quelques années par ceux du rang double de St-Guillaume, bien que celui-ci soit à vingt arpents plus loin. On remarque ici peu

après 1840 Jean Baptiste Clermont, son fils Onésime, Olivier Rondeau, Narcisse Clermont, Emmanuel Rondeau, Pierre Danais, F. Xavier Roy, Paul Champagne, Antoine St-Georges, Joseph Bonin, Joseph Charbonneau, puis dans la partie ouest, François Ducharme, Antoine Robillard, Pierre Gadoury fils, Jean Baptiste Coutu.

L'ouverture des lots adjacents à la partie ouest du canton du Brandon, dans les cinquième et sixième rangs, se fait par la route de St-Guillaume. On voit là en premier lieu Nazaire Gravel, Henri Beausoleil, Pierre Gravel, Joseph Pilon, qui y sont demeurés jusqu'à ce jour.

HISTOIRE DE L'UN DES PREMIERS COLONS

Nous venons de mentionner, dans l'établissement de la partie ouest de St-Guillaume, le nom d'Antoine Robillard. Voici quelques notes intéressantes à son sujet. Cet Antoine Robillard avait laissé St-Cuthbert vers 1830 pour aller s'établir sur la rivière St-Louis, dans le sud, près de Beauharnois. C'est là où il se trouvait lors des troubles de 1837. Cet homme avait servi honorablement son pays dans la guerre de 1812. Il lui en coûtait beaucoup, vingt-cinq ans plus tard, de s'insurger contre les autorités, de faire la guerre à la mère-patrie, et de mépriser la voix du premier Pasteur du diocèse.

Le feu de la rébellion éclatait alors sur les rives et dans la vallée du St-Laurent. Ce n'était partout qu'agitation et récrimination, partout des cris et des menaces se faisaient entendre, de tous côtés les citoyens, les amis, des frères se divisaient entr'eux, un nuage aux teintes sombres,

effrayantes, s'élevait sur l'horizon du pays. Quelques instants avant la tempête, on entendit la voix autorisée d'une sentinelle vigilante placée par la religion au poste de l'honneur et du devoir. C'était celle du premier Evêque de Montréal, Monseigneur J. J. Lartigue, qui rappelait aux fidèles confiés à ses soins leurs devoirs envers la puissance civile établie et constituée dans chaque Etat. Appuyé sur les divines Ecritures, les explications de l'Eglise, les déclarations récentes du Souverain Pontife, le mandement publié à cette occasion fut considéré comme un chef-d'œuvre sous tous les rapports. Mais la voix si grave et si solennelle du premier Pasteur se perdit à moitié dans le fracas et la confusion d'un emportement subit qui fut malheureux.

Quelques-uns néanmoins résistèrent à toutes les pressions ; les belles promesses qui leur étaient faites ne les éblouissaient pas, leur conscience dirigée par les exhortations d'un chef spirituel vénéré réclamaient contre ce soulèvement condamné pour le moins comme déplorable et

dangereux. De ce nombre fut Antoine Robillard. Pour prix de sa fidélité à la voix de l'Église et au gouvernement établi, il fut saisi par les patriotes soulevés, puis garrotté ; trainé hors de sa demeure et emmené captif au village de Beauharnois. On s'était emparé du presbytère pour en faire la prison des habitants qui ne voulaient pas se joindre à la rébellion : on y déposa le dit Robillard ainsi que plusieurs autres sous verroux et sous bonne garde. Cependant l'agitation à main armée ne fut pas, comme on sait, de longue durée. Aux premiers échecs subis par les patriotes, les opérations militaires qui n'étaient point dirigées ni combinées de manière à assurer le succès ou une longue résistance, cessèrent de tous côtés. Les chefs manquant, les communications étant difficiles et dangereuses, les bandes isolées, l'entente et l'unité d'action à peu près impossibles, la dispersion se fit à la hâte et avec une grande inquiétude touchant les événements qui en allaient résulter. Ceux qui avaient été loyaux à la couronne et fidèles à tous leurs devoirs n'étaient point troublés, per-

suadés qu'on leur rendrait justice, tandis que ceux qui avaient suivi les menées de la rébellion étaient dans une terrible anxiété.

Il se produisit alors en effet des événements douloureux qui plongèrent de nombreuses familles dans le deuil et dans la ruine. On allait par les campagnes, portant le fer et la flamme en punition de la révolte contre l'autorité. Dans certains endroits, toutes les habitations furent incendiées, en d'autres il y eut des réserves suivant les données que l'on put se procurer. Le presbytère de Beauharnois qui servait de prison fut rendu à sa destination première, les loyaux sujets canadiens qui y étaient renfermés furent libérés par les troupes du gouvernement, et lorsque ces troupes promènèrent la torche de l'incendie dans le rang de St-Louis, elles épargnèrent entr'autres l'établissement d'Antoine Robillard. Sa maison devint le refuge et le salut de plusieurs familles du voisinage, qui, de la lisière des bois où elles s'étaient sauvées, venaient de voir la flamme dévorer leurs demeures ; sa grange, ses étables constituèrent un abri

pour le bétail qui restait encore après d'inutiles boucheries. Enfin l'orage passé, on s'efforça d'en réparer les désastres, et la cruelle tentative de la dispersion des habitants échoua complètement.

Il semble que dans ces lamentables circonstances on eût dû avoir égard aux importants services rendus par Antoine Robillard, mais tel ne fut pas le cas. L'on garda contre ce digne citoyen une haine sourde, une rancune prolongée qui ne finissait point et qu'il craignait de voir éclater à tout moment. Il ne s'en apercevait que trop, et l'état de malaise dans lequel il vivait au milieu de la population indisposée lui fit prendre la résolution de s'éloigner de ce théâtre devenu pour lui dangereux. Il vendit sa terre, traversa le fleuve, débarqua sur la rive nord, et s'enfonça dans les terres nouvelles. Il vint se fixer ici même dans la partie du rang de St-Guillaume qui touche à la rivière de L'Assomption, du côté de l'est. Aidé de ses enfants, il se fit dans la forêt une clairière qu'il agrandit d'année en année. Elle lui donna des ressour-

ces suffisantes pour faire face à toutes ses affaires et procurer à ses enfants des établissements convenables. Il y demeura jusqu'à sa mort arrivée en 1854. Tous ceux qui l'ont connu ici l'ont estimé et respecté.

Et voilà l'histoire de l'établissement de l'un des premiers colons de St-Jean de Matha. Que de traits intéressants auraient pu parsemer cet écrit, s'il nous avait été possible de rencontrer certains intéressés qui ont aujourd'hui changé de domicile.

tiles
orça
tive
léte-

ons-
ser-
l ne

ci-
gée
voir
vait

vi-
lui
réa-

sa
ive

II
de

As-
its,
lit
ur-

**RANGS DE STE-JULIE ET DE ST-JOSEPH, DE
STE-CATHERINE ET DE STE-EUGÉNIE.**

En 1845 les trois premières concessions sont occupées ; des succès passables sont la récompense d'un persévérant labeur. Plusieurs habitants des paroisses de la plaine sont surpris des faits qui arrivent à leur connaissance, ils y trouvent un certain encouragement, et de plusieurs parties des contrées limitrophes on se dirige vers les nouveaux établissements de la seigneurie.

Un nouveau rang est arpenté, sa direction est à angle droit avec les concessions précédentes. Cette nouvelle concession s'appelle Ste-Julie. Elle part de l'extrémité des terres de St-Guil-laume, longe celle du rang de Ste-Louise et se prolonge vers le nord jusqu'au grand lac Noir. C'est une longue et large vallée qui n'a pas le moindre accident dans ses terrains. Elle est élevée de quatre cents pieds au-dessus du fleuve qui en est éloigné de huit lieues. Un niveau

uniforme se poursuit depuis le lac Noir en descendant jusqu'aux premières assises des montagnes du côté de la plaine. Et encore ici, cette première lisière de hauteurs se range-t-elle en un point correspondant à la ligne centrale de la vallée pour donner une échappée de vue vers le grand fleuve. Dans les jours sereins d'un bel été, quand toute la terre scintille sous les feux d'un soleil radieux, on voit de cette vallée même et dans le lointain un ruban d'eau se dessiner de l'est à l'ouest paraissant se jouer dans les arbres des forêts intermédiaires, et circuler à travers les villages qui l'admirent de proche et de loin. C'est le fleuve St-Laurent avec ses voiliers et ses radéaux aux toiles blanches, avec ses bateaux-passeurs et ses *steamers* dont la colonne de fumée aux lourdes spirales, se voyant d'ici, indique la présence et la direction.

Sur une ligne opposée, c'est-à-dire vers le nord, la même vallée se déroule jusqu'au sombre et fier rempart qui, à deux lieues en profondeur, jette ses crêtes dénudées et noircies dans les nues. Le lac Noir est au milieu de cette grande plaine ;

il étend de longs bras humides au nord et au sud. Dans leurs vastes embrassements, ils renferment des terrains de diverses qualités dont prennent possession des colons venus de St-Jacques, de St-Liguori, de L'Assomption, de St-Ambroise, de St-Thomas, de Ste-Elisabeth et de St-Paul. Pierre Forget, Bénéoni Brault, Rémi Mailhot, François Pariseau, Nicolas Laurence, André Perreault, Nicolas Bonin, Urgel Jobin, Alexis Gervais, François Robitaille, Benjamin Lippé, sont les premiers résidents de Ste-Julie. D'autres arrivent peu après, on avance un peu plus loin, on établit quelques sucreries, puis on demande des arpentages. Madame Eugénie Panet, seigneuresse, épouse de Mr. Abbot, donne son nom à une nouvelle concession, le rang double de Ste-Eugénie et de Ste-Catherine. Le rang de St-Joseph s'ouvre en même temps, François Rondeau, Gabriel Ayotte, Médard Latendresse, Olivier St-Georges, Thaddé Belleville en occupent les premières et principales terres, sur les bords du lac Noir, au-delà du Pain de sucre.

CE QUE C'EST QUE LE PAIN DE SUCRE

Le fameux Pain de sucre qui tire son nom de sa propre conformation est un petit parallélogramme, long et large de quelques arpents, et d'une hauteur d'au moins trois cents pieds. Il est isolé de toutes les autres montagnes, il baigne ses pieds dans les eaux du lac Noir : son sommet donne une superficie plane de douze à quinze arpents. On le voit de toutes les parties de la paroisse. L'œil est toujours fixé sur lui. On dirait l'immense construction d'un peuple géant destinée à faire l'admiration générale. Le fait est que son isolement dans la plaine, sa hauteur à pic, sa régularité en font comme un point de repère vers lequel se tournent tous les regards. Sa haute surface n'est accessible que du côté du nord-ouest, et encore faut-il une jambe agile, des nerfs et des reins exceptionnellement forts pour y arriver. Feu l'honorable juge Olivier gravit un jour cette montagne et *y rendit un juge-*

ment conforme aux preuves qui s'étaient avec évidence sous ses yeux. Mais il avait montré plus d'énergie qu'il n'avait de forces physiques pour y correspondre, et la jouissance qu'il éprouva ne compensa point la perte qu'il y fit. L'excès de fatigue encourue dans cette opération hardie et dans une saison de chaleurs étouffantes lui fut défavorable. Aussi, malgré l'invitation que ce bloc semble offrir aux visiteurs, peu de personnes en font l'ascension.

Les eaux du lac Noir viennent mourir au pied du Pain de sucre. Inutile d'ajouter que celui-ci échappe au danger de la capillarité vû sa composition granitique, et que d'un autre côté nulle dent n'y mordra jamais ! Pour toujours il est en sûreté sous ces deux rapports !

A dix arpents de cette montagne, vers l'est, et dans son extrémité sud-est, le lac ouvre ses rives et forme une large échancrure par où s'écoule la rivière Noire. Celle-ci dans un gracieux contour renferme une langue de terre considérable et descend de l'est à l'ouest jusqu'à la rencontre de la rivière Blanche qui lui apporte du nord le tribut de ses eaux.

**ETABLISSEMENT GEOFFROY, RIVIERE
NOIRE**

Ici, en 1858, vient s'établir Paschal Geoffroy, ci devant de Ste-Mélanie D'Aillebouts. Il avait une jolie propriété dans une des concessions de cette paroisse, mais sa famille se composant entr'autres de sept garçons forts et robustes qu'il aurait aimé voir réunis autour de lui, il ne voit pas de moyen plus sûr pour atteindre ce but que de prendre le chemin des nouveaux établissements de St-Jean de Matha. Ici du moins, il pourra se procurer plusieurs terres, elles seront autant d'établissements convenables pour ses fils qui l'aideront pendant quelques années, qu'il aidera ensuite, et sur lesquels, à la fin, il aura double raison de compter pour le soutien de sa vieillesse.

Il acheta en effet près de trois cents arpents de terre qu'il commença immédiatement à défricher. Tout n'était que forêt en avant, en

profondeur, de chaque côté ; cette forêt s'abat comme par enchantement sous les coups vigoureux de ces fiers travailleurs. Les bords de la rivière Noire se découvrent, dans certaines directions la plaine se continue au loin ; une autre vallée paraît dans le nord-ouest, une petite rivière la sillonne ; par contraste on l'appelle la rivière Blanche ; elle vient se jeter dans la rivière Noire juste à l'endroit où sont les nouveaux défrichements. La réunion de ces deux cours d'eau grossissant le dégorgeement qui se fait entre des rives resserrées, occasionne un rapide et quelques petites chutes qui constituent un magnifique pouvoir d'eau.

M. Geoffroy croit devoir utiliser ces forces de la nature, et dans le temps que les défrichements se font avec ardeur, on travaille également à préparer l'érection d'une scierie. Tout est à faire à la fois, défrichements, chemins, équarrissage, ponts et chaussée. Aucun de ces ouvrages n'est retardé, l'activité règne partout. La même année, 1859, voit la terre neuve ensemencée, les maisons terminées, le moulin construit. Cette der-

nière construction répondait à un besoin pressant. De toutes les parties de la nouvelle paroisse on vient chercher du bois pour bâtir. Le moulin de M. Geoffroy était alors le seul de la localité.

Cette partie du territoire paroissial de St-Jean de Matha est celle qui a été commencée la dernière, mais vû les circonstances c'est elle qui progressera le plus rapidement. En moins de deux ans toutes les terres disponibles aux alentours étaient prises et même occupées. Des chemins se traçaient et s'ouvraient dans trois directions à la fois.

VI

RANGS DE St-PIERRE—DE LA RIVIERE BLANCHE— DE LA FEUILLE D'ÉRA- BLE — DE BELLE MONTAGNE.

Ce qui facilita le rapide établissement de cette partie de la paroisse, c'est que déjà les deux rangs de St-Pierre étaient partiellement défrichés et que les terres du second rang sont contiguës à celles de la rivière Noire. On comptait parmi les premiers occupants Norbert Durand, Liboire Ayotte, Louis Robitaille, Paschal et Vincent Beauséjour, Narcisse Beaulieu.

De nouvelles concessions s'ouvrent en arrière de St-Pierre et de la rivière Noire, ce sont celles de la Feuille d'Erable, de la rivière Blanche, de Belle Montagne dont les lignes de division sont perpendiculaires à celles des concessions précédentes. Le terrain est élevé, rocheux sur les deux montagnes parallèles qui courent vers le nord, mais il est bon et surtout propre à de grands pâturages. La rivière Blanche qui for-

me la grande dépression qui les sépare coule au milieu de terres et de pointes fertiles. Tous les établissements agricoles dans ces endroits ont eu un succès bien passable malgré la difficulté des premières circulations. Cependant le travail intelligent et la constance des premiers occupants eurent bientôt raison des plus grands obstacles qui se trouvèrent aplanis lorsque les routes vinrent enfin déboucher à l'établissement Geoffroy. Ce que nous avons encore à dire sur les progrès de ce dernier établissement sera repris plus loin lorsque nous parlerons des autres entreprises industrielles de la paroisse. Nous avons voulu constater en passant, suivant l'ordre des années, la date de son commencement ainsi que les premières opérations qui s'y sont faites.

VII

LOCALISATION DU GRAND CHEMIN PUBLIC

Déjà quelques années auparavant, c'est-à-dire vers 1846, l'on s'était occupé de corriger le chemin tortueux et temporaire par lequel on se rendait du pied des montagnes au rang de Ste-Louise. L'on avait primitivement établi plusieurs sucreries dans cet espace de terrain, et de l'une à l'autre on s'était fait une route qui louvoyait de l'ouest à l'est et réciproquement.

Du haut de la première côte qui donne entrée dans les Laurentides, on prend une direction nord, et au lieu de passer à cheval sur les montagnes de gauche, on se jette un peu à droite pour les contourner ; de cette manière on réussit à tracer une ligne à peu près droite sur un terrain uni jusqu'à l'endroit qui devait être plus tard la place de l'église. Puis la bonne saison arrivée, on demande un effort commun pour déboiser le nouveau chemin.

Il y eut d'abord quelques divergences d'opi-

nion suivant certains intérêts particuliers qui se trouvaient en jeu, mais elle ne durèrent pas longtemps. Les discussions finies, quelques travaux préliminaires ayant été faits, on s'unit de concert pour faire chacun sa part. A la fin et comme d'ailleurs la chose arrive souvent en de semblables circonstances, tout le monde se trouva satisfait, car on avait la ligne même qui existe aujourd'hui et qui est certainement une ligne très avantageuse. Elle a été parachevée depuis ; les grandes inégalités ont été aplanies, les parties rocheuses nettoyées, les pontages recouverts, les fossés creusés, les clôtures érigées ; enfin elle a mise dans un excellent état, et l'entretien aujourd'hui en est facile. Dans les temps ordinaires et la bonne saison, elle est une promenade agréable.

Maintenant que les principales parties de ce qui va former la nouvelle paroisse de St-Jean de Matha sont colonisées, qu'il y a des résidents dans toutes les directions, que le grand chemin public est fait, et que d'un autre côté la distance à St-Félix de Valois, surtout pour ceux qui

habitent les rangs supérieurs, est très longue et difficile à parcourir, et que les inconvénients de la desserte sont nombreux et parfois fort pénibles, on va chercher les moyens de lever toutes ces difficultés. Ce sera dans l'organisation paroissiale d'abord, et municipale ensuite, auxquels on va travailler d'un commun accord.

VIII

ORGANISATION PAROISSIALE

Jusqu'en 1852, tous ces établissements dont nous venons de parler faisaient partie de la paroisse de St-Félix de Valois. Les résidents étaient obligés pour accomplir leurs devoirs religieux de même que pour répondre à certaines obligations civiles de faire deux, trois et même quatre lieues dans des chemins à demi-confectonnés d'où, principalement dans les extrémités nord, on ne se tirait souvent qu'avec peine. Cet état de choses devenait intolérable, il ne pouvait durer plus longtemps. Aussi dès 1852, se mit-on résolument à l'œuvre. Il y avait, cette année là, mi-chemin entre St-Guillaume et Ste-Louise, en face de la résidence actuelle de M. Urgel Archambeault, une première et unique école qui rassemblait, depuis 1850 époque de son érection, les enfants de ces deux principales concessions. Elle était dirigée par M.

Pierre Robillard, fils d'Antoine nommé plus haut. Ce fut là que se firent les réunions préliminaires et les premiers écrits, au moyen desquels on chercha à se comprendre et à s'unir dans le but proposé. Déjà quelques pour parlers avaient eu lieu à ce sujet dans certaines maisons du rang de Ste-Louise où M. le Curé de St-Félix, alors M. Proulx, venait quelque fois dire la messe. On en avait conféré dans la maison de Joachim Ayotte dans laquelle fut offert pour la première fois le saint sacrifice de la messe : on en avait conféré chez Gonzague Lavoie où se rendait aussi quelquefois M. le curé de St-Félix, deux maisons qui se trouvaient alors comme aujourd'hui distantes d'une quinzaine d'arpents, l'une à l'ouest, l'autre à l'est de l'église actuelle. Mais la première entente générale eut lieu, et la première requête fut rédigée, dans la maison d'école susdite, et envoyée de là à Montréal.

Elle demandait à Monseigneur l'évêque de Montréal la permission de bâtir une chapelle. On fit savoir aux signataires que telle n'était pas

d'abord la marche à suivre, et on les avisa autrement. En conséquence une nouvelle requête fut préparée peu de temps après, au même lieu, et signée sur le champ par tous les intéressés. Elle était datée du 18 août 1852. Elle exposait humblement à Sa Grandeur que les habitants franc-tenanciers de cette partie de la paroisse de St-Félix comprenant les concessions de Ste-Louise, de St-Léon, de St-Guillaume, de de St-Pierre et de Ste-Julie, dans la seigneurie de Ramezay, demandaient à être détachés de la paroisse de St-Félix et que les dites concessions qu'ils habitaient fussent érigées canoniquement en titre de cure et de paroisse.

Afin de correspondre aux vues de la requête, Monseigneur de Montréal donna une commission officielle à Monsieur Pierre Adolphe Pinsonneault, archidiacre et chanoine de la cathédrale, en date du 25 du même mois, sept jours seulement après la signature de la requête. Par cette commission, il le charge de se transporter sur les lieux, d'y vérifier les allégués de

la demande et de lui en faire ensuite un rapport par écrit.

M. Pinsonneault vient à Ste-Louise rencontrer les intéressés qu'il a fait convoquer légalement, les entend, converse avec eux, constate la vérité des faits et allégués de leur requête, et les encourage dans la vive espérance qu'ils entretiennent de pouvoir sous peu parvenir à leur but.

Le 2 septembre, il adresse son rapport officiel à Mgr de Montréal, et Sa Grandeur sans plus tarder, dérogeant au décret du 14 novembre 1840 qui érige canoniquement la paroisse de St-Félix de Valois, détache de celle-ci, par un nouveau décret en date du 9 septembre 1852, les concessions de Ste-Louise, de St-Guillaume, de St-Léon, de St-Pierre et de Ste-Julie, et les érige en titre de cure et de paroisse sous l'invocation de St-Jean de Matha. Injonction stricte et formelle est donnée aux habitants de la nouvelle paroisse, de payer, aux curés ou desservants qu'ils auront dans la suite, les dîmes et oblations usitées et autorisées dans le diocèse, et

de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent le salut éternel.

port
on-
le-
la
les
e-
ur

el
is
re
t-
l-
es
e
-
-
e
-
t

IX

ST-JEAN DE MATHA, TITULAIRE DE LA NOUVELLE PAROISSE

(Curieux rapprochement)

Voilà le nouveau territoire constitué canoniquement en paroisse. St-Jean de Matha sera son nom. Rien ne semblait plus rationnel en effet que d'ériger une paroisse sous le vocable de St-Jean de Matha dans le voisinage de celle de St-Félix de Valois. Les deux patrons de ces paroisses avaient longtemps vécu ensemble dans les plus fervents exercices de la piété chrétienne et sacerdotale. La parfaite union qui se forma et se maintint entre ces deux hommes par la conformité de leurs vues, de leurs vertus et de leurs sentiments, leur fit voir que le ciel les avaient choisis pour travailler tous deux à une œuvre importante et marquée au coin de la charité la plus distinguée. Ils fondèrent ensemble l'Ordre de la Trinité pour la rédemption des cap-

tifs. Ils ne se séparèrent de corps qu'à la voix du Souverain Pontife et afin de remplir certaines missions conformes d'ailleurs au but général de leur Ordre.

St-Félix de Valois était bien plus âgé que St-Jean de Matha. Lorsque ce dernier alla visiter pour la première fois St-Félix dans sa solitude, il y trouva un homme déjà avancé en âge et en sainteté. Il s'ouvrit à cet homme de Dieu sur l'appel qu'il croyait lui être adressé par la divine Providence. Au récit mutuel des faveurs célestes dont ils avaient été les objets, quoique séparément, tous deux comprirent qu'ils devaient sans plus de retard, s'en remettre au Vicaire de Jésus-Christ, afin d'apprendre de lui ce qu'ils avaient à faire, et de rendre en vertu de sa décision et de son approbation, s'il le jugeait à propos, leur mission efficace. C'est ce qui eut lieu en effet, et voilà ce qui fit que ces deux grands hommes furent utiles et précieux à la société chrétienne.

Les points de comparaison ne manquent pas, on le voit, entre les localités dont nous parlons

et leurs patrons respectifs. Ces deux localités ne font autrefois qu'une seule et même paroisse ; l'union, une bonne entente règnent entre elles. Elles se séparent, il est vrai, mais d'un commun accord, à la voix du premier pasteur du diocèse et pour marcher au but général et légitimement désiré d'un progrès spirituel et civil. Lorsque les colons des nouveaux établissements veulent s'ériger en paroisse, ils en confèrent amicalement avec le curé de St-Félix de Valois. M. Proulx les approuve et les encourage, il leur fait espérer que l'évêque décidera dans le sens de leur requête, mais que dans tous les cas, il faut s'en rapporter d'avance à son jugement s'ils veulent que leurs démarches leur soient profitables.

Tout arriva comme il avait été prévu, et sans aucun doute, suivant les vues de la divine Providence.

CHAPELLE ET PRESBYTERE

La paroisse de St-Jean de Matha vient d'être détachée de celle de St-Félix de Valois, elle a une existence régulière, canonique ; il faut maintenant aviser aux moyens de construire les édifices religieux si l'on veut avoir un prêtre résident. On va s'occuper immédiatement de cette question. A peine en effet le décret d'érection canonique est-il lu, proclamé, mis en force, que l'on se réunit de nouveau pour savoir qui va donner le terrain de l'église. Après de longs pourparlers et beaucoup d'explications de part et d'autre, six propriétaires du rang de Ste-Louise se présentent, qui affecteront, chacun, un morceau de terre aux fins exigées, lesquels morceaux de terre formeront un lopin d'environ sept arpents en superficie, vers le milieu du rang.

Ces propriétaires sont Alexis Sylvestre, Louis Forget, Mathias Girard, François Charette, Régis

Robitaille, Hardouin Coutu. Afin que tout le terrain de la future fabrique ne forme qu'un seul lot qui se tienne et soit disposé régulièrement, les trois premiers font un échange avec les deux derniers, puis leur consentent une cession officielle et notariée de leur part de terrain. Ces actes préliminaires sont passés les 18 septembre et 2 octobre 1852, devant Maxime Crépeau, Ecr; notaire à St-Félix. Puis le même jour, 2 octobre, François Charette, Régis Robitaille et Hardouin Coutu devenus propriétaires de tout le terrain, le cèdent par un acte en bonne et due forme passé par devant le même notaire, à Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, représenté aux fins de l'acte en question par Gonzague Lavoie, cultivateur, cessionnaire pour le dit évêque de Montréal.

Le même acte distrair, du terrain donné, une partie suffisante à l'érection d'une maison d'école quand on jugera utile de la construire en ces lieux.

Voilà un nouveau pas de fait, très-important et accompli dans la paix, dans l'accord le plus

parfait. Tout le monde admet que l'église doit être placée dans le rang double de Ste-Louise, justement à l'endroit où sont les terrains donnés. On espère que l'évêque accèdera au vœu général et déterminera l'emplacement de l'église dans les limites proposées.

On se hâte de dresser une nouvelle requête pour demander la permission de construire les édifices religieux nécessaires à la desserte. Cette requête est faite le 13 octobre, elle porte les noms de soixante-quatorze franc-tenanciers dont les signatures ou les marques certifiées sont apposées au bas de la demande, puis elle est expédiée de suite et reçue à Montréal le 16.

Le 23 novembre suivant, Mgr de Montréal, en vertu d'une commission officielle qu'il lui adresse, charge M. Gagnon, archiprêtre et curé de Berthier, d'aller à St-Jean de Matha en un jour fixé d'avance et qu'il fera annoncer à St-Félix de Valois pendant deux dimanches consécutifs, à l'effet de constater si véritablement la requête est bien de ceux dont elle porte les noms et s'ils forment la majorité des habitants pro-

priétaires de la nouvelle paroisse ; puis, si tel est le cas, de fixer la place de l'église et du presbytère, d'en régler les dimensions, et enfin de dresser un procès-verbal de tout cela, pour être référé au dit Seigneur évêque immédiatement après cette opération.

En conséquence, les dimanches 16 et 23 janvier suivant 1853, les avis sont donnés et affichés à St-Félix et partout où il appartient, annonçant l'assemblée pour le 27 du même mois ; et ce jour là, M. le curé de Berthier se transporte à St-Jean de Matha, dans la maison de Gonzague Lavoie, un des propriétaires dans la Seigneurie de Ramezay et franc-tenancier de la nouvelle paroisse. Un grand nombre de pétitionnaires sont rassemblés, et procédant en leur présence à la vérification de la requête du 16 octobre précédent, le délégué ecclésiastique constate qu'elle est véritablement de ceux dont elle porte les noms, signatures et marques certifiées, que le nombre des réquerants est de soixante-quatorze et que ceux-ci forment la grande majorité des propriétaires intéressés ; qu'en conséquence la

construction d'une église dans la nouvelle paroisse est devenue nécessaire et qu'elle correspond au vœu général.

M. Gagnon invite alors tous les assistants à le suivre sur le terrain qui a été donné dans ce but, et tous étant réunis sur le chemin public qui coupe le terrain à mi-distance entre les limites est et ouest, il s'élève de quelques pieds vers le nord sur l'éminence qui domine le chemin du roi. Il désigne cet emplacement même comme le site de la future église et il plante une croix qui en assure définitivement la place. Puis après quelques consultations de circonstance, il arrête que les dimensions de l'église seront de quatre-vingts pieds de longueur sur quarante-cinq de largeur et vingt-cinq de hauteur sur solage en pierre, celles de la sacristie de vingt-cinq pieds sur vingt-quatre, toutes ces mesures prises à l'intérieur.

M. Gagnon fixe en même temps la place du presbytère un peu plus haut et à l'ouest de l'église, et lui donne pour dimensions trente pieds de longueur sur vingt-cinq de profondeur et une

hauteur de carré de pas moins de douze pieds sur solage en pierre.

De tout ceci il dresse un procès-verbal officiel revêtu de la signature de Louis Douaire Bondy, instituteur, et de Gabriel Pelletier cultivateur comme témoins, et ce jour là même 27 janvier il l'expédie à l'évêque.

Un mois après, Mgr approuve le susdit procès-verbal par un écrit daté de St-Colomban le 24 février 1853.

Toutes les démarches extérieures nécessaires, relatives à l'organisation canonique de la paroisse ainsi qu'à la construction des édifices religieux sont terminées au milieu d'une entente exemplaire. Une satisfaction générale, une joie sensible éclatent de toutes parts, on se félicite mutuellement d'en être arrivés à ce point de progrès sans la moindre contradiction. On espère que tout va marcher avec le même accord dans ce qui reste à faire pour la suite.

XI

INCIDENT LOUIS FORGET

Ici se place un petit incident qui n'est pas hors de propos de rapporter. Divers événements d'importance sont rattachés parfois à des faits qui semblent d'une portée bien commune, mais la divine Providence a souvent des voies insondables qui, soit pour récompense, soit pour châ-timent, sont liées aux plus humbles actions des hommes. Que de fois les faveurs du ciel sont descendues sur une famille, sur une congré-gation, sur une paroisse à la prière fervente d'une âme simple et pleine de confiance.

Neuf jours après la plantation de la croix qui marqua la place de l'église, c'est-à-dire le 5 de février, un jour de vent et de froid extraordinaires, pendant lequel le thermomètre était descendu à la plus basse température de cette saison rigoureuse, un vieillard de quatre-vingts ans, Louis Forget, l'un des donateurs du terrain de l'église, sortit de sa maison vers les neufs heures

du matin, revêtu d'un vieil et mince habit d'été. Remontant de chez lui par le chemin public la petite éminence qui conduisait à la croix, il vint tout-à-coup s'arrêter devant celle-ci. Il se découvre respectueusement, se jette à genoux dans la neige, fait un signe de croix long, solennel et plein de dévotion, puis il commence à voix demi-haute, lente et régulière la récitation du chapelet de la Sainte Vierge.

La bise glacée du nord siffle autour de lui ; la neige en poudrierie lui fouette la figure, ses longs cheveux blancs se lèvent, se rabattent et tournoient sur sa tête au gré de la tourmente ; de fois à autre son buste et même sa personne disparaissent dans les tourbillons de cette poussière de glace, mais quand le vent fléchit un instant comme pour reprendre une nouvelle force, on voit la neige s'écouler de la tête et des épaules du vieillard qui droit et fixe comme une statue, continue toujours sa prière.

Quelques personnes témoins de cet acte plus que méritoire sont surprises, étonnées de ce que cet homme ne soit pas déjà engourdi, gelé,

étouffé, sous l'action de cette effroyable tempête. On se demande ce que l'on doit faire, si l'on doit aller le chercher ou le laisser dans cette situation ? Qui sait le temps qu'il y restera ? On s'apprête à sortir pour aller lui parler. En ce moment là même l'ouragan a repris haleine, ce ne sont plus des nuages de poudrierie qui se soulèvent dans l'air, mais des montagnes de neige qui obscurcissent le ciel. On rebrousse chemin pouvant à peine respirer, et on se rejette dans la maison qui craque et qui gémit sous l'effort d'un vent glacial, impétueux, furieux. Des branches d'arbres sont cassées, saisies par la tourmente et jetées à de grandes distances. Tout le monde est effrayé de la tempête, le froid est intense, personne ne bouge, pas un homme dehors excepté le père Forget au pied de la croix et qui poursuit encore sa prière. Dans l'intervalle de répit qui suivit cette crise de fureur, on put s'apercevoir que le vieillard achevait tranquillement son chapelet. Il n'avait pas bougé. Seulement la neige s'était amoncelée autour de lui, elle lui ar-

rivait sous les bras. Il termina sa prière qui avait bien duré une demi-heure, renouvela le plus révérentieux signe de croix possible, se leva, remit son bonnet sur sa tête, fit un profond salut à la croix, puis redescendit tranquillement à sa maison dans la neige à moitié jambes.

Explique qui pourra faire cet acte de foi et de piété accompli dans des circonstances extraordinaires sous lesquelles, humainement parlant, l'homme le plus vigoureux n'aurait pu certainement résister, sinon sans périr du moins sans contracter une maladie inévitable et dangereuse. Et cependant le père Forget n'en fut nullement affecté.

Quel but pouvait avoir eu ce bon vieillard en allant faire cette prière en ce lieu, en ce jour, à cette heure, par un froid excessif et au paroxysme d'un effroyable ouragan ? Qu'avait-il demandé au Seigneur par l'intercession de Marie ? Qu'avait-il médité devant la croix ! Était-ce action de grâces publique ou privée ? Était-ce demande de faveurs spéciales pour la paroisse ou pour lui-même ? peut-être tout cela ensemble.

Toujours est-il que les affaires commencées se poursuivirent avec entente et succès, que l'église fut construite l'année suivante, que le père Forget y entendit la première messe, qu'étant au commencement du carême en parfaite santé, il annonça sa mort à ses enfants pour vendredi saint, que la chose arriva à point, et qu'il fut inhumé le lendemain de Pâques dans l'église comme il l'avait demandé, et de plus que cette sépulture fut la première dans la nouvelle paroisse environ deux mois après l'arrivée de celui qui en fut le premier curé.

ui
le
a,
ut
sa

de
li-
it,
re-
ns
se.
ent

en
, à
ys-
n-
e ?
ac-
de-
ou
de.

XII

ELECTION ET SYNDICS

Dans l'automne de la même année 1853, le 14 octobre, on fit une élection de sept syndics qui devaient se charger de voir sans délai à la construction des édifices religieux ainsi qu'aux moyens à prendre pour arriver à cette fin. Furent élus à l'unanimité les cultivateurs suivants : Etienne Ducharme, Jean-Baptiste Robitaille, Joseph Roberge, Jérémie Breault, Régis Robitaille, Alexis Ayotte, Emmanuel Rondeau.

Il était entendu que tout devait être fait volontairement. On se mit à l'œuvre incontinent. On recueillit les souscriptions. Chacun donna de bon gré la somme qui lui fut proposée. Il y eut si peu d'exceptions que la chose pût être considérée comme faite unanimement.

Les souscriptions se payant régulièrement et aussi vite qu'on le pouvait désirer, les syndics donnèrent l'entreprise de l'église suivant les dimensions qui avaient été désignées dans le rap-

port du délégué épiscopal. Pierre Desroches et Louis Cloutier de Ste-Elisabeth conclurent le marché pour l'exécution de ces travaux moyennant une somme de douze cents piastres. Ils se mirent à l'ouvrage immédiatement, ils préparèrent pendant l'hiver tout le bois nécessaire pour l'église et le presbytère, puis la bonne saison étant arrivée, de bonne heure au printemps de 1854, les édifices furent levés simultanément. On y travailla pendant tout l'été. Les travaux se poursuivirent avec activité, de sorte que dans l'automne de la même année, ces constructions purent être livrées aux syndics qui les acceptèrent après examen.

XIII

CORPS DE FABRIQUE, PREMIERS MARGUILLIERS

Comme il se présentait plusieurs affaires importantes à régler concernant la future Fabrique de la nouvelle paroisse, M. St Aubin réunit les paroissiens de St-Jean de Matha dans le cours de l'été, à l'effet d'élire trois marguilliers devant, avec le curé, former la corporation de la nouvelle Fabrique. L'assemblée eut lieu sous la présidence de M. le Curé de St-Félix à St-Félix même; et dans la dite assemblée les franc-tenanciers suivants furent choisis à l'unanimité : Alexis Ayotte, André Perreault, Onésime Clermont ; ils représentaient les trois principales parties de la paroisse, Ste-Louise, Ste-Julie et St-Guillaume. Le premier devait entrer en charge immédiatement et laisser le banc-d'œuvre à l'expiration de l'année suivante 1855. C'est ce qui eut lieu.

XIV

BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE ET D'UNE CLOCHE

Quelque temps après leur élection, et afin que tout fut prêt en même temps pour la desserte, les marguilliers firent des démarches pour se procurer une cloche. Une première visite à Montréal prépara les voies. Au second voyage que l'on fit dans ce but, le marché fut définitivement conclu, et la cloche fut descendue dans le *steam-boat* à Berthier où on alla la chercher. Elle pesait 320 lbs.

Alors on organisa la cérémonie de la bénédiction de l'église que les syndics venaient de recevoir et en même temps celle de la cloche que les marguilliers venaient d'acheter. Cette cérémonie eut lieu dans le mois de novembre, au temps ordinaire des premiers chemins de neige. Ce fut un jour de fête extraordinaire que celui dans lequel s'accomplirent à la fois ces deux cérémonies. Toute la paroisse était sur pied ; grands

et petits, jeunes et vieux, tous s'étaient donné rendez-vous à l'église en cette circonstance mémorable.

Les membres du clergé présents à ce premier office dans la nouvelle église étaient Messieurs J. F. Gagnon, archiprêtre, curé de Berthier, l'officiant du jour, J. Guyon, curé de Ste-Elisabeth, F. Jeannotte, curé de Ste-Mélanie, J. St-Aubin, curé de St-Félix de Valois, D. Laporte, curé de St-Ambroise de Kildare qui chante la première messe dans cette première église.

Parmi les laïques, on remarquait entr'autres étrangers MM. Edouard Scallon et sa Dame de Joliette, Moïse Gadoury et sa Dame de Ste-Elisabeth, Maxime Crépeau et sa Dame de St-Félix, Pierre Gravel et sa Dame de St-Félix, qui avaient été invités comme parrains et marraines de la cloche. Il fut collecté à l'occasion de cette bénédiction de cloche une somme de sept-cent soixante-huit francs (\$128.00); or elle avait coûté six-cent-vingt-trois francs (\$104.17) La balance de vingt-trois piastres et quatre-vingt-trois centins servit à défrayer quelques-unes des

principales dépenses de la journée.

Quoiqu'il n'y eut pas encore de curé résident à St-Jean de Matha, cependant le presbytère qui était presque terminé avait été préparé pour la réception des invités. L'on y avait dressé une table pourvue de mets convenables et abondants. Autour de cette table, après la cérémonie, tous les invités prirent place ; l'air embaumé des bois et des montagnes ne contribua pas moins à exciter l'appétit des convives que la variété des mets. Il y eut un concert unanime de félicitations à l'adresse des paroissiens qui avaient pu en si peu de temps en arriver à ce degré d'avancement religieux et civil. Exemple frappant des heureux résultats que font naître dans une localité la bonne entente et l'union de ses membres.

**PREMIER CURÉ ET PREMIERS ACTES DES
REGISTRES**

M. le Curé de St-Félix continua à desservir pendant quelque temps encore cette nouvelle paroisse. Cependant Mgr de Montréal informé de tout ce qui s'était passé et de tout ce qui était fait, comprit que le moment était arrivé de nommer pour cette paroisse un prêtre résident. Aussi dès le mois de janvier 1854, fut-il en mesure de correspondre aux vœux et demandes des nouveaux paroissiens. Alors M. F. Ancé reçut une lettre de mission pour St-Jean de Matha. En conformité avec les instructions reçues, il vint prendre possession de sa cure vers la mi-février de cette même année 1855. C'est lui qui fut ainsi le premier curé de cette paroisse.

Le premier baptême qu'il fit dans la paroisse est daté du 17 février : Marie-Phélie, fille de Jean Rival et d'Olive Tessier.

La première sépulture est celle de Louis For-

get, l'un des donateurs du terrain de l'église, décédé le 7 avril et inhumé le 10 dans l'église. Il était âgé de 81 ans ; c'est de lui que nous avons parlé précédemment.

Le premier mariage entré dans les registres de la paroisse est celui de Joseph Tellier et de Nathalie Gadoury, célébré le 7 de mai. Cependant, dans le mois de janvier précédent, M. le Curé de St-Félix avait célébré celui de Théophile Ducharme et de Marguerite Tellier. Mais comme le curé n'était pas encore nommé, et qu'il n'y avait pas de registres sur le lieu, M. St-Aubin consigna ce mariage dans les registres de St-Félix.

XVI

ORGANISATION MUNICIPALE

Afin de concentrer autant que possible dans la localité toutes les affaires qui concernaient la paroisse, et de contribuer par là à son développement légitime et direct, on agita la question de s'organiser en municipalité. Comme dans beaucoup de questions publiques, les uns y prétendaient voir certains inconvénients, d'autres en plus grand nombre y voyaient des avantages sérieux. La discussion se fit pendant quelques mois avec des raisons assez plausibles de part et d'autre ; enfin quand on n'insista plus avec instance sur certaines objections qui disparaissaient peu à peu sous de bonnes raisons, on jugea le temps opportun de faire la demande régulière à l'autorité civile. Le chapitre 100 des actes du gouvernement, 18 Victoria, déclare que la paroisse de St-Jean de Matha avec ses limites canoniques sera une municipalité connue sous le

même nom. Cette déclaration est datée du 1er juillet 1855.

Six mois s'écoulaient en pourparlers relatifs à la nomination des conseillers. Ce ne fut que le 12 janvier 1856 que la "Gazette Officielle du Canada" fit connaître les noms de ceux qui devaient former le conseil municipal. C'étaient MM. Gabriel Pelletier, qui en vertu de cette nomination fut le premier maire de la place, puis Jean-Baptiste Robitaille, Jérémie Brault, François Charron dit Ducharme, Onésime Clermont, Régis Robitaille et Alexis Ayotte. Le secrétaire du conseil fut un M. Gauvreau, notaire, qui vint s'établir en ce temps là, mais dont le séjour ne fut pas de longue durée dans la paroisse. Il fut remplacé dans cette charge par M. J. J. Provost, qui en remplit les fonctions à la satisfaction générale jusqu'en 1862, époque à laquelle il quitta la localité pour aller faire un établissement commercial à St-Didace. L'arrivée de M. le notaire Urbain Lippé ayant eu lieu en 1861, le conseil le choisit comme secrétaire au départ du précédent et il occupa cette charge

avec honneur pendant de longues années. Les affaires se multipliaient d'une manière extraordinaire, la paroisse prenait alors un accroissement considérable, surtout en profondeur. De nouvelles terres se concédaient et s'ouvraient tous les jours à la colonisation, et le petit village de St-Jean de Matha devenait le centre de beaucoup d'affaires. Déjà l'établissement commercial de M. F. X. Lasalle opérait sur un bon pied. Tout marchait en accord et sur un programme de puissants et rapides progrès.

XVII

PREMIERE VISITE EPISCOPALE

Le 15 juin 1856, la nouvelle paroisse eut l'honneur de recevoir pour la première fois la visite de l'évêque. Ce fut Mgr Joseph Larocque, évêque de Cydonia et administrateur du diocèse de Montréal qui s'y rendit en l'absence de Mgr Bourget.

Le premier marguillier en charge Alexis Ayotte rend devant lui ses comptes pour l'année 1855 ; Mgr les alloue, confirme 265 enfants, rend quelques ordonnances relatives au besoin où se trouvait l'église de plusieurs choses importantes à la desserte convenable de la paroisse, puis il félicite les habitants de ce qu'ils ont fait pour la gloire de Dieu et les exhorte à demeurer fermes dans les sentiments de foi, de piété, d'entente mutuelle et de charité dont ils ont déjà donné de si belles preuves. Désormais leur paroisse est arrivée au rang des paroisses régulièrement et solidement établies. Ils n'ont plus

qu'à marcher honnêtement dans la bonne voie pour s'assurer de grands succès spirituels et temporels.

C'est ce qui arriva en effet comme nous le voyons évidemment en suivant les développements successifs qui ont marqué la suite des années. Mais il serait de médiocre intérêt au lecteur d'entrer ici dans une foule de petits détails qui sont inhérents et propres à chaque localité à mesure qu'elle avance dans le temps. Contentons-nous de rappeler succinctement quelques-uns de ceux dont on aime à garder la mémoire. Nos paroisses sont de grandes familles qui sont alliées ensemble par de nombreux intérêts, et les principaux faits d'une famille sont généralement transmis avec bonheur de père en fils. Néanmoins, malgré toute la bonne volonté, par diverses circonstances, il en est une foule qui peuvent se perdre ; fixons-en la mémoire par cet écrit.

XVIII

DE 1856 A 1867

Le 29 septembre 1856, il y eut un changement ecclésiastique dans la paroisse, M. Joseph Plessis-Bélaire vint en prendre possession comme second curé, M. Ancé déjà bien avancé en âge se retirant du ministère.

Bien que la position financière ne fut pas belle, M. Bélaire, jeune encore, se montra plein de zèle et d'ardeur, fut des premiers à donner en tout l'exemple et fit beaucoup pour St-Jean de Matha.

Le 14 octobre, Mgr l'Évêque de Montréal se trouvant à Ste-Elizabeth ratifie par acte notarié l'acte de donation et d'acceptation du terrain de l'église de St-Jean de Matha reçu en son nom par Gonzague Lavoie le 2 octobre 1852.

Le 19 du même mois, une partie du terrain de la fabrique est cédée pour l'érection de la première maison d'école au village. La chose était

prévue dans les contrats de donation pour l'époque où on avait besoin de ce terrain en faveur d'un établissement scolaire. Il n'y avait eu jusqu'alors qu'une seule école entre les deux principaux rangs de la localité ; le moment était arrivé d'en augmenter le nombre.

L'année suivante, sur la demande de M. Bélair, M. le Curé de Ste-Elizabeth fut autorisé à venir ériger le chemin de la croix dans l'église. Cette cérémonie eut lieu le 24 septembre 1857, au milieu d'un grand concours de fidèles. Les membres du clergé présents étaient Messieurs Guyon, Bélair, Brissette, St-Aubin et Jeannotte.

En 1858, le 21 novembre, on décida de faire faire des bancs réguliers dans l'église à la place de ceux que l'on y avait posés temporairement. On passa dès lors le sage règlement de les vendre, aussitôt qu'ils seraient prêts, pour argent comptant, et de les payer annuellement d'avance : important règlement qui n'a pas varié depuis.

Le 10 avril 1859 une assemblée générale de paroisse décide de faire consolider les murs de l'église qui s'entrouvraient, de faire poser des co-

lonnes et de faire boiser la voûte, entreprise de mille piastres qui fut donnée à Louis Bellerose de St-Félix. Le tout fut décidé sans contestation et exécuté moyennant une contribution volontaire.

La seconde visite épiscopale fut faite par Mgr Bourget le 28 juin 1861. Sa Grandeur confirma 258 enfants.

Dans la même année, par un décret en date du 22 novembre, les lots des cinquième et sixième rangs jusqu'au No 18, les lots des septième et huitième rangs jusqu'au No 25, et les lots du neuvième rang jusqu'au chemin du gouvernement, le tout du canton de Brandon, partie ouest, sont détachés de la paroisse de St-Gabriel et annexés à celle de St-Jean de Matha.

Le 14 janvier, Pierre Louis Panet, Ecr, propriétaire d'une partie de la seigneurie de Ramezay, donne à la corporation épiscopale catholique de Montréal une terre dans la paroisse de St-Jean de Matha, de soixante-dix arpents en superficie, située dans le rang de St-Pierre, portant le No 8 de cette concession, à condition, entr'autres, que

la dite terre sera à l'usage et au profit du prêtre ou curé desservant la paroisse alors et à l'avenir. La dite donation est acceptée avec reconnaissance et remerciement, le don étant parfaitement gratuit.

Le 29 septembre 1864, M Bélair ayant été nommé à la cure de St-Gabriel de Brandon fut remplacé à St-Jean de Matha par Monsieur D. A. Gravel qui en devint le troisième curé. M. Bélair exerça ainsi le ministère curial dans cette paroisse pendant huit ans.

Dans sa visite pastorale du 6 juillet 1866, Monseigneur l'Evêque de Montréal ordonne de placer de nouveaux bancs dans l'église qui ne peut contenir tous les fidèles se présentant régulièrement aux offices. En conséquence le 28 octobre, on décide en assemblée générale de faire un jubé dans lequel on devra placer au moins cinquante bancs de trois places, chacun. Dès le mois de décembre l'entreprise au montant de quatre-cents piastres est donnée à Jacques Gilbert et Evangéliste St-Georges qui se mettent immédiatement à l'ouvrage. Au mois de juillet suivant,

quoique l'ouvrage du jubé ne fut pas complètement terminée, on put cependant prendre possession des bancs qui furent vendus à l'enchère aux mêmes conditions de paiement que pour ceux de la nef.

Dans la même année 1867, on fit aussi couvrir en neuf le coté nord-est du toit de l'église moyennant une somme de quatre-vingt-dix piastres, collectée volontairement et payée à l'entrepreneur Louis Robitaille, cultivateur de la paroisse.

XIX

DÉMEMBREMENT DE ST-JEAN DE MATHA

(Ste-Emmélie de l'Énergie.)

1870

A cette époque la paroisse avait pris un accroissement extraordinaire. La desserte devenait difficile. Il fallait aller jusqu'à quatre et cinq lieues même en profondeur ou en venir ; de nouveaux établissements se faisaient encore au-delà de cette distance, la colonie de Mantawa dans les cantons Brassard et Provost avait attiré l'attention générale sur cette région du nord, et plusieurs de ceux qui trouvaient la Mantavaisie trop éloignée pour le moment revenaient se fixer à l'Énergie. Le moment semblait arrivé pour les propriétaires de ces établissements passablement reculés et déjà bien avancés de faire une demande à l'autorité ecclésiastique dans le but d'obtenir l'érection canonique d'une nouvelle paroisse. Dès le 8 octobre 1868, une requête formulée à

cet effet fut présentée à Mgr l'Évêque de Montréal. Le 24 juin de l'année suivante, M. H. Moreau, Archidiacre et Chanoine de la cathédrale de Montréal fut chargé par M. l'Administrateur du diocèse d'aller sur les lieux vérifier cette requête et voir s'il y avait raison d'y donner suite.

M. l'Archidiacre constata la validité de toutes les raisons exposées dans la requête pour l'érection canonique d'une nouvelle paroisse en ces lieux, et fit un rapport concluant à l'octroi de cette demande. En conséquence, après l'accomplissement des recommandations qui avaient été faites relativement au terrain exigé pour la nouvelle église et fabrique, M. l'Administrateur du diocèse, A. F. Truteau, Vicaire-Général, émit un décret en date du 20 avril 1870, érigeant canoniquement cette nouvelle paroisse sous le vocable de Ste-Emmélie. En vertu de ce décret, se trouvait détachée de St-Jean de Matha toute la partie nord-ouest des concessions de Ste-Marie, St-Joseph, Ste-Catherine, Ste-Eugénie, Feuille d'érable, Belle Montagne nord-ouest et Belle Monta-

gne sud-ouest. Malgré ce démembrement, St-Jean de Matha resta encore une paroisse de grande étendue.

RÉPARATIONS ET ASSURANCE

En octobre et décembre 1872 et janvier 1873, une somme de quatre-cents piastres est affectée au renouvellement partiel des dépendances curiales ; on fait une souscription volontaire pour à peu près la moitié de cette somme, et le reste est payé par la fabrique avec l'autorisation de l'évêque. Tout se fit une nouvelle fois avec entente et plein succès, tel qu'il avait été proposé. On fit aussi réparer le clocher dans la même année. Puis quand tous ces travaux furent finis, livrés et reçus à la satisfaction générale, sur la recommandation de Monseigneur de Montréal, on fit assurer les édifices religieux à l'Assurance mutuelle des Fabriques, pour la somme de quatre mille piastres : la police d'assurance en fut émanée le 27 novembre 1875.

Ici se termine la période que nous nous étions proposé d'appeler le passé de St-Jean de Matha,

et dont les évènements font la matière du chapitre que nous avons intitulé " hier ". Quarante années nous amènent à l'époque où nous en sommes actuellement, c'est-à-dire en 1876.

Quoiqu'il n'y ait rien pour ainsi dire dans la suite qui ait échappé à la mémoire de ceux qui suivent avec intérêt les développements et les progrès de leur localité, cependant le nombre en est restreint et beaucoup seront heureux sans doute, de voir sans effort et d'un coup-d'œil tout ce qui s'est fait et passé au milieu d'eux, et dont ils n'ont, certes, qu'à se féliciter. Le chapitre suivant aura donc un intérêt tout particulier, celui de montrer au lecteur, par les évènements qui se sont succédé, combien il est important, pour le progrès d'une paroisse, que chacun paye généreusement de sa personne et de ses qualités suivant sa position sociale, et à quels enviables succès l'on peut arriver avec de l'entente et de la bonne volonté.

DEUXIÈME PARTIE

St-Jean de Matha, aujourd'hui, c'est- à-dire de 1876 à 1888.

Inspirer à nos compatriotes l'amour du sol, l'esprit de famille et de paroisse qui les feront travailler en harmonie à l'œuvre commune d'un légitime avancement, tout en leur faisant chérir le coin de terre où la divine Providence les aura placés pour y vivre, s'y développer et réussir, tel est le but que nous allons chercher à atteindre dans cette seconde partie principalement. Nous croyons que l'on nous saura gré de rappeler ici et de consigner des faits qui démontreront que ces choses se sont réalisées dans St-Jean de Matha.

t
t
-
i
i
r
é-
i-
c-
la

PROJET D'ÉRECTION CIVILE

Nous avons déjà vu qu'à trois reprises différentes il avait été fait des réparations urgentes à l'église. A l'époque où nous sommes rendu dans la présente notice historique de la paroisse, c'est-à-dire à la fin de 1875, il y avait vingt-et-un ans que la chapelle servait au culte. Il était bien compris que cette bâtisse n'était que temporaire, et qu'advenant les agrandissements de la paroisse dans la suite, il serait nécessaire de voir alors à la construction d'une nouvelle église qui pût répondre aux besoins d'une population toujours croissante. C'est pourquoi dans sa visite pastorale du 10 juillet 1875, Mgr le Coadjuteur de l'Évêque de Montréal examinant les exigences de la desserte, et voyant d'un autre côté l'état presque délabré de la chapelle malgré les soins apportés en différents temps à sa réparation, exhorta les paroissiens à présenter une requête à l'Évêque pour lui

demander la permission de bâtir une église neuve, plus grande, convenable, et digne de la localité.

Dans ce cas, la première chose qu'il y avait à faire, était de faire reconnaître la paroisse civilement. Car alors ce n'étaient plus des souscriptions volontaires et passagères qu'il faudrait recueillir, mais bien une cotisation générale affectant toutes les propriétés des résidents et des étrangers qu'il serait opportun de prélever. Or pour en arriver là, il fallait que la paroisse fût érigée civilement.

Et d'abord, par une requête présentée à Sa Grandeur Mgr de Montréal en date du 3 octobre 1875, les habitants de St-Jean de Matha demandèrent une nouvelle érection canonique à raison du démembrement qui avait eu lieu lors de la formation de la paroisse de Ste-Emmélie. En conséquence, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites en de semblables circonstances, le second décret canonique en date du 21 juin 1876 fut lu et publié tel que requis.

Avis public est aussitôt donné que, sous quel-

ques jours on s'adressera aux Commissaires Civils chargés de l'érection civile des paroisses, à l'effet d'obtenir la reconnaissance civile du dernier décret canonique, et que si l'on a des oppositions à filer, on ait à le faire avant l'expiration du délai fixé au 12 juillet.

Tout le monde était parfaitement d'accord sur cette question, et au simple appel qui se fit d'un certain nombre de signataires, au moins dix, requis pour faire la demande préliminaire aux Commissaires Civils, cent-trente-trois propriétaires et franc-tenanciers vinrent donner leurs noms.

Ainsi le 12 juillet 1876, la dite requête est signée, les pétitionnaires priant les Commissaires Civils de prendre leur requête en considération, et d'adopter les mesures nécessaires pour que son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, se basant sur le décret canonique en dernier lieu émané, puisse émettre une proclamation reconnaissant civilement la dite paroisse. Ce document est expédié de suite. Mais pour des raisons qui ne nous sont pas toutes ni entièrement connues, il ne fut pas donné suite à la présente demande.

Il est certain qu'un manque essentiel de formalités, dès le commencement, en occasionna d'abord le retard, qu'il n'y avait pas de plan paroissial de fait, et qu'ensuite il se projetait un nouveau démembrement de la paroisse en faveur de Ste-Emmélie, lequel, s'il était jugé opportun, devait convenablement se faire avant l'érection civile.

CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR

Pendant que ces questions se réglèrent peu à peu, un riche et bienfaisant citoyen de la ville de Joliette, M. Eusèbe Asselin, qui possédait des propriétés dans St-Jean de Matha à une distance d'au moins cinq milles de l'église paroissiale, sur les lots du cinquième rang de Brandon, obtenait de Monseigneur de Montréal, la permission de bâtir en un endroit désigné sur ces lots, une petite chapelle en l'honneur du S.-C. de Jésus. Cette permission est datée du 17 juin 1876. Le 31 juillet de l'année suivante 1877, la petite chapelle étant terminée, M.D.A.Gravel, Curé de St-Jean de Matha, dûment autorisé à cet effet, en fit la bénédiction solennelle. Il bénit en même temps la cloche et fit aussi l'érection du chemin de la Croix dans ce petit bijou de chapelle dont l'ameublement venait d'être mis au complet. Aujourd'hui, comme dans les premiers

jours, les habitants du voisinage se réunissent de temps en temps pour faire certaines prières, quelques neuvaines; et dans la belle saison, il arrive assez fréquemment que les grand'messes demandées par cette partie de la paroisse sont chantées dans cette petite chapelle. Ordinairement, dans un registre particulier, le curé tient note des offices qui y sont faits.

à
de
les
n-
le,
ob-
si-
ots,
Té-
76.
ite
de
fet,
né-
he-
elle
om-
iers

ÉRECTION CIVILE DE LA PAROISSE

Dans sa visite pastorale de septembre 1878, Monseigneur Fabre, Evêque de Montréal, insista sur les mesures préliminaires qui devaient être prises incessamment au sujet de la construction de nouveaux édifices religieux. Le 18 août précédent, quelques habitants des concessions de Ste-Marie, St-Joseph, Ste-Catherine et Ste-Eugénie avaient demandé leur annexion à Ste-Emmélie, Monseigneur charge alors M. Louis Mongeau Archidiacre et Chanoine de la Cathédrale, de faire les procédures requises, et sur le rapport que le dit Délégué Episcopal lui en fit, Sa Grandeur rendit, le 24 septembre 1878, un décret conforme à la demande des intéressés. Ce décret lu et promulgué le 13 octobre suivant, donne à St-Jean de Matha ses limites actuelles, et sera par conséquent la base du décret civil des Commissaires. On fait dresser aussi dans le même temps

un plan de la paroisse qui sera présenté en temps voulu à l'autorité civile. Ces actes d'administration curiale furent les derniers de M. Gravel comme curé en cette paroisse. Car peu de temps après, il fut nommé à la cure de St-Janvier et remplacé ici par M. Bérard qui devint le quatrième curé de St-Jean de Matha. M. Gravel avait été quatorze ans curé dans cette paroisse. On se rappelle avec bonheur son long séjour dans cette cure.

Il ne reste plus alors à faire qu'une nouvelle requête à Messieurs les Commissaires aux mêmes fins que celle qui leur avait déjà été adressée en 1876, mais cette fois toutes les formalités requises et prescrites sont accomplies. Vers la fin de l'année 1879, M. le notaire Lippé rédige la demande officielle signée d'un nombre suffisant d'intéressés, puis elle est expédiée au secrétaire des membres du bureau de l'érection civile des paroisses. Ceux-ci la prennent en considération, font les correspondances que nécessite la procédure en pareil cas, transmettent leur jugement définitif au Gouvernement, et le 15 juin 1880,

l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec lance une proclamation dans la Gazette officielle qui confirme, établit et reconnaît les limites et bornes actuelles de la paroisse de St-Jean de Matha, et qui ordonne et déclare en même temps que la dite paroisse de St-Jean de Matha sera une paroisse reconnue légalement pour toutes les fins civiles voulues.

Cette affaire réglée, il fallait en poursuivre une autre importante dans la construction d'une nouvelle église et d'un nouveau presbytère vivement recommandés par l'autorité ecclésiastique. Quelques pas et démarches se firent dans ce but pendant le reste de l'année et l'année suivante. Les choses étaient même en voie de succès. Mais l'état fort critique et toujours chancelant d'une santé délabrée ne permit pas à M. Bérard de s'occuper activement de la question. Obligé souvent de confier la desserte à d'autres prêtres, M. le Curé se vit dans l'impossibilité de mener, sous ces circonstances, l'entreprise à bonne issue.

On attendit des jours meilleurs, et Monseigneur toléra le retard jusqu'à nouvel ordre.

PROJET D'UN CHEMIN DE FER

On était alors en 1881. Une nouvelle ère venait de s'ouvrir, l'ère des chemins de fer. Toutes les localités en désiraient, plusieurs en obtenaient. Voulait-on faire de la propagande à propos d'une question, le chemin de fer était le dernier argument. Voulait-on acquérir de l'influence auprès d'une population, on faisait miroiter la perspective d'un chemin de fer. Voulait-on rallier tous les sentiments, on arrivait au cœur par la voie ferrée. Voulait-on s'assurer le vote public dans une élection, on faisait entendre le sifflet de la locomotive. Que de braves gens y ont perdu leur latin, et même leurs espérances ! Il est bien évident que l'on ne peut faire circuler des chemins de fer en tous lieux, mais enfin de compte on ne devait pas abuser de la bonne foi générale. S'il en est qui véritablement trompaient le public, ils assumaient une grande

responsabilité, car la victime pouvait être, comme cela est arrivé quelquefois, l'autorité qui sait généralement se tenir en dehors de ces coteries.

Nous ne voulons bien sûr incriminer personne nommément, ni faire planer d'injustes soupçons sur qui que ce soit parmi ceux qui se sont occupés de la chose, peut-être même tous étaient-ils sincères, mais en nous abstenant de faire peser sur toute personne ou sur toute autorité l'odieuse de quelques machinations défavorables, nous ne pouvons que déplorer le fâcheux résultat qui s'en est suivi.

Toujours est-il à constater que la première question de chemin de fer qui se traita dans la localité concourait avec une élection fédérale en 1882. Cette année-là peut être appelée l'année des pavillons.

Le conseil municipal espérant sur les données qu'il avait pardevers lui une prolongation de la ligne de St-Félix de Valois jusqu'au village de St-Jean de Matha, vota le 20 mai 1882 un bonus de huit mille piastres qui fut ratifié par la paroisse le 12 de juin. Pendant ce temps-là un

ingénieur, un arpenteur et des subalternes s'occupaient à tracer et localiser la ligne projetée. Certaines terres aux abords du chemin public étaient, sur leur longueur, toutes pavoisées de pavillons et plantées de jalons. Sur l'offre du bonus que l'on disait avoir été accepté du Gouvernement comme condition pour la construction du chemin, une petite compagnie s'était formée dans St-Jean de Matha pour faire certains travaux préliminaires que l'on prétendait être à sa charge. Ce sont justement ces travaux qui se firent pendant l'élection fédérale, et qui n'aboutirent qu'au tracé, au plan et au rapport qu'il fallut payer : ce qui fut la source de désagréments fort regrettables dont la cause était étrangère à la place. La question du chemin de fer en resta là pour cette fois.

Nous donnons ici à titre de renseignement précieux les conclusions du rapport de l'ingénieur civil, M. B. Bourgeois en date du 14 juillet 1882. Après avoir fait le tracé, le plan, les estimations de cette ligne de chemin de fer, il donne un rapport fidèle et détaillé qui se termine

comme suit : “ La paroisse de St-Jean de Ma-
tha dont le village doit être le terminus de la
ligne projetée, contient en y comprenant celle de
Ste-Emmèlie qui n'en est pas séparée ci-
vilement, (elle l'a été depuis), 2933 âmes dissé-
minées sur une superficie de 49700 arpents,
dont à peu près les deux tiers sont en culture,
et en général d'un sol fertile et productif. On
y compte quatorze moulins à scie, quatre mou-
lins à farine et un grand nombre de grands et
puissants pouvoirs d'eau encore inexploités. Mal-
gré certains obstacles passagers, le commerce de
détail qui se fait sur les lieux se chiffre à un
montant considérable. Quant à l'exportation
probable des produits des diverses industries, on
ne pourrait s'en former une idée même approxi-
mativement avant que les marchés lui soient
ouverts par une voie ferrée, et dans le cas pré-
sent comme dans tous ceux dont l'expérience
est acquise, les résultats sous ce rapport surpren-
dront même les plus confiants, car il est vrai de
dire, et c'est d'ailleurs l'enseignement de l'expéri-
ence, qu'on ne connaît les ressources et les ri-

chesses d'un pays agricole que lorsqu'on lui a ouvert un accès facile et rapide aux marchés pour exporter ses surplus. De plus il est bon de noter que St-Jean de Matha est le débouché du grand chemin de colonisation qui se prolonge jusque dans la vallée de la Mantawa et en rapporte les produits. ”

a-
la
le
i-
é-
s,
e,
On
i-
et
l-
le
n
on
on
i-
it
é-
be
i-
é
i-
i-

CONSTRUCTIONS DE MOULINS

Malgré cet insuccès passager relatif au chemin de fer projeté, on peut dire néanmoins que la marche du progrès dans cette paroisse était constante. En voici de nouvelles marques. Sur la décharge du lac Noir, au-delà de la concession Ste-Julie, à quelques arpents au sud du grand pont public jeté sur cette décharge, la rivière fait une courbe régulière et gracieuse d'un demi-mille environ, donnant dans cet espace un petit rapide et une chute d'eau capable d'alimenter de forts engins. C'est là qu'en 1881 Messieurs Edouard McConville et Charles Basinet jugèrent à propos d'ériger une grande scierie. Ces Messieurs possédaient déjà sur les bords du lac et à l'entrée même de la décharge un lopin de terre, d'environ quatre cents arpents, couvert de bois de toute description, qui à lui seul pouvait fournir une alimentation convenable à la scierie pen-

nant plusieurs années. D'autres propriétaires attendaient le moment favorable pour faire de leur côté une exploitation semblable. Car il y avait dans les alentours beaucoup de bois qui pouvait être amené facilement au moulin. Et puis de cette place en descendant au village de St-Jean de Matha, et d'ici à la station de St-Félix le chemin était beau et passablement uni, hormis une passe de montagne que l'on prévoyait éviter bientôt par un chemin de raccourci. Le transport du bois de service ne paraissait pas devoir être dispendieux. Il y avait donc apparemment de grandes raisons d'encouragement pour cette entreprise utile et vraiment commerciale.

Sans plus de retard MM. McConville et Basinet achètent dans le détour et chaque côté de la rivière le terrain nécessaire à leurs constructions, ainsi qu'à la circulation des voitures et au dépôt du bois. Puis ils se mettent immédiatement à l'œuvre du défrichement, de la chaussée et des bâtisses.

Sur ces entrefaites, un octroi du Gouvernement avait été accordé à la demande de plusieurs in-

téressés dans le but de nettoyer et de creuser la décharge ainsi que la tête du rapide, afin de permettre un plus fort dégorgeement des eaux du lac, et de dessécher par là les terrains inondés dans la partie nord, surtout. On se mit à l'ouvrage dans le même temps que les travailleurs au moulin.

Comme il était facile de le prévoir, ces différents travaux exécutés à quelques arpents de distance, devaient avoir des résultats tout-à-fait opposés. Les uns étaient pour faire écouler l'eau en plus grande abondance, les autres pour la refouler et l'élever au niveau de la chaussée. De là, naturellement, des protestations de part et d'autre, et puis un conflit judiciaire qui dura cinq ans, lequel vient de se terminer par un jugement en faveur du propriétaire du moulin qui était le défendeur. Mais dès 1882, la scierie était construite, et elle a toujours fonctionné depuis avec avantage, tant pour M. Basinet devenu seul propriétaire que pour le public. Il est étonnant de voir la quantité de bois de ser-

vice qui sort de cet établissement pour être livrée aux demandes qui s'en font de tous côtés, au loin comme au proche.

NOUVELLE ÉGLISE

Dans l'automne de 1882, M. Bérard abandonna la cure de St-Jean de Matha par défaut de santé. M. Joseph Aubin le remplaça et en devint le cinquième curé. Peu de temps après, une question que chacun désirait voir réglée le plus tôt possible, la question de la nouvelle église fut reprise, et dès le 8 janvier 1883, une requête de la part des franc-tenanciers de la paroisse fut présentée à Monseigneur de Montréal demandant la permission de construire une nouvelle église, une nouvelle sacristie et un nouveau presbytère.

Le 8 mars suivant, M. le Grand Vicaire Marchal fut député sur les lieux pour tout ce qui concernait cette affaire importante. Il fit rapport de sa visite officielle et en dressa procès-verbal en conséquence duquel Sa Grandeur permit les constructions susdites et régla ce qui suit par son décret du 10 du même mois.

1. L'église sera en pierre, et aura cent-trente pieds de longueur, sur soixante de largeur, avec un seul clocher.

2. La sacristie sera aussi en pierre et de quarante-cinq pieds de profondeur sur trente-cinq de largeur.

3. Le presbytère sera construit en bois, enduit en briques, et aura quarante-cinq pieds de front sur trente de pignons, avec une cuisine extérieure attenante de vingt pieds sur dix-huit ; toutes les dimensions des édifices susdits prises en dehors et avec mesure française.

4. L'église sera érigée à deux-cents pieds au nord du chemin royal, et le presbytère sera à quatre-vingt pieds de l'église du côté de l'ouest.

5. Les plans et devis seront préalablement soumis à l'Evêque pour approbation.

Après la promulgation de ce décret, on s'adresse aux commissaires civils pour obtenir l'autorisation d'élire des Syndics qui devront commander les plans et devis, les soumettre à l'autorité ecclésiastique, recevoir des soumissions, prélever les cotisations nécessaires, et enfin diriger et sur-

veiller les travaux à faire. L'autorisation ayant été donnée le 29 du mois d'août, de suite une assemblée publique est convoquée dans le but de faire l'élection des Syndics. La dite assemblée eut lieu le 13 de septembre, et les franc-tenanciers suivants y furent choisis comme Syndics, savoir : Messieurs Alexis Gervais, Narcisse Geoffroy, Thomas Lefebvre, Louis Marcil et Amable Coutu, lesquels, après avoir fait reconnaître légalement leur élection, procèdent à la répartition générale des fonds nécessaires qui doivent être recueillis des propriétaires. L'acte de répartition est homologué sans objection comme il appert par le jugement d'homologation en date du 9 janvier 1884.

On demande alors des soumissions. Entre celles qui sont présentées à M. le Curé et au corps de Syndics, la soumission de M. François Archambeault, de L'Assomption, eut la préférence. Avis lui en fut donné, et le marché de l'entreprise fut passé, par M. le notaire Dugas, secrétaire des Syndics, le 16 de janvier 1884, pour la somme de vingt-trois mille six cents piastres,

payable en douze versements égaux et semestriels.

Les plans et devis fournis par MM. les architectes Perreault et Ménard, de Montréal, avaient été approuvés par l'autorité ecclésiastique, et ils formèrent la base du contrat entre l'entrepreneur et les Syndics. M. Archambeault se mit de suite à l'ouvrage. Dans le reste de l'année, il fit tout le presbytère, et sortit de terre, à une hauteur de quelques pieds, tous les murs de l'église et de la sacristie.

Quelque temps après, vers la fin de janvier 1885, M. Aubin quitta la paroisse de St-Jean de Matha après un séjour de deux ans et quatre mois. Il fut remplacé par M. Th. S. Provost, qui en est le curé depuis cette époque. D'un goût très-prononcé pour la grande nature montagnieuse et forestière des cantons du Nord, ami dévoué de la colonisation à laquelle, principalement, dans les terres reculées de la Mantavaisie, et conjointement avec M. Brassard, il avait travaillé précédemment pendant de longues années,

M. Provost revit avec bonheur cet avant-poste du théâtre de la colonisation dans le grand Nord. Mais les choses étaient changées depuis vingt et un ans. D'étonnants progrès s'étaient accomplis de tous côtés, et pourtant ce n'était que le prélude de ce qui devait se faire encore, tant dans la Mantawa que dans la paroisse qui nous occupe.

En effet, au printemps de 1885, les travaux de l'église de St-Jean de Matha furent repris avec vigueur. Ils furent poussés avec tant d'activité qu'au mois de novembre l'entreprise était presque achevée.

le
bl
fa
té
ay
ces
les
cor
cu
pa
de l
rieu
tés,
paye
dive
Le

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Déjà dans le mois de septembre précédent, les paroissiens s'étaient réunis en assemblée publique, et sur les représentations qui leur furent faites, il avait été décidé de faire terminer l'intérieur de l'église. Monseigneur de Montréal ayant donné les permissions et autorisations nécessaires à cet effet, ayant également approuvé les plans et devis qui lui avaient été soumis, un contrat fut passé le 5 novembre 1885 entre le curé et les marguilliers du banc-d'œuvre d'une part, et M. François Archambeault, entrepreneur, de l'autre, pour la nouvelle entreprise de l'intérieur de l'église, suivant les plans et devis acceptés, moyennant la somme de douze mille piastres, payable en plusieurs installéments annuels de divers montants.

Les nouveaux travaux commencèrent de sui-

te et furent conduits avec tant de succès qu'au mois de novembre 1886 tout était fini, hormis les peintures et les châssis coloriés de l'intérieur ; ouvrage qui fut réservé pour l'été suivant.

{

XXVIII

BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE ET DE TROIS CLOCHES

Le dimanche 14 novembre 1886, à l'issue de la dernière grand'messe chantée dans la vieille église, tout le monde se rendit dans la nouvelle, et sur autorisation obtenue d'avance, M. le Curé en fit la bénédiction solennelle. Les annonces et le sermon y furent donnés après la bénédiction.

Dans l'après-midi les vêpres y furent chantées par M. le Vicaire, J.M. Deschênes. Telles ont été les premières cérémonies ecclésiastiques dans cette nouvelle église.

Une autre cérémonie importante se préparait pour le 17 du même mois. C'était la bénédiction de trois cloches que l'on venait de se procurer. Moyennant un legs de cinq cents piastres fait par M. J. St-Aubin, ancien desservant de St-Jean de Matha pendant son séjour comme curé à St-Félix de Valois, et moyennant la re-

cette présumée pour le jour de la cérémonie, on espérait pouvoir payer ces cloches dont le prix d'achat, seul, se montait à mille neuf piastres.

Mgr l'Archevêque de Montréal voulut bien condescendre à l'invitation qui lui fut faite de venir présider à la cérémonie. Une adresse de circonstance lui fut présentée à son arrivée dans l'église par M. le notaire Lippé. La bénédiction eut lieu au milieu d'un grand concours de membres du clergé, de laïques étrangers et de paroissiens. Vingt prêtres étaient réunis autour de l'Archevêque. Quarante-huit parrains et quarante-huit marraines, tant de l'étranger que de la paroisse et dont les noms sont inscrits dans l'acte officiel au registre paroissial, avaient répondu par leur présence à l'invitation qui leur avait été adressée. Au commencement de la cérémonie, M. Joseph Laporte, alors professeur au collège Joliette, prononça un éloquent sermon. La collecte recueillie dans cette circonstance se monta à cinq cents trois piastres et quatre-vingts centins : ce qui permit à M. le Curé d'effectuer immédiatement le paiement des

cloches. Constatons en passant que le poids de la plus grosse est de 1827 lbs, le poids de la moyenne est de 1346 et celui de la plus petite de 919 : soit en tout 4092 lbs, formant, ces trois cloches, un magnifique et puissant carillon qui rend les notes fa, sol, la.

DÉCORATIONS

Dans le mois de décembre suivant, M. J. Primeau, curé de Boucherville vint prêcher à St-Jean de Matha le jubilé qui précéda les quarante-heures. En même temps se fit l'installation d'un nouveau chemin de croix, au cours de laquelle cérémonie, M. Primeau qui avait fait le voyage de la Terre Sainte fit une allocution remplie de détails circonstanciés du plus haut intérêt.

L'année suivante, dans les mois de juin et juillet 1887, les peintures et décorations de l'église et de la sacristie furent terminées à l'entière satisfaction de tous les intéressés. Les autres ornements de l'église consistant en tableaux et statues furent poursuivies avec zèle et plein succès, en sorte que l'église de St-Jean de Matha, aujourd'hui, est un des beaux monuments élevés à la gloire de Dieu dans l'archidio-

cèse de Montréal. HONNEUR AUX FIDÈLES DE CETTE PAROISSE.

Le 13 novembre avait eu lieu la dernière installation publique d'objets religieux dans l'église.

C'étaient les saints personnages du Calvaire, réunis en groupe de grandeur naturelle au pied de la croix, sous les regards du Sauveur. Placé dans le vaste encadrement qui est au-dessus du maître-autel, ce groupe est d'un effet saisissant. Une indéfinissable émotion s'empare de l'âme au spectacle qu'il représente ; naturellement les yeux s'humectent de larmes, et le cœur verse une prière fervente d'amour et de pardon.

M. le Curé de Boucherville avait bien voulu, sur les instances de son ami et confrère, revenir faire part aux paroissiens de St-Jean de Matha des impressions que leur zèle et leur dévouement lui suggéraient à propos de cette dernière œuvre pour leur église. Il était accompagné de quelques-uns de ses propres paroissiens, ainsi que de M. E. Chartier procureur du Séminaire de St-Hyacinthe. Après les cérémonies religieuses du jour, M. le curé profita de la présence de ce

distingué conférencier de St-Hyacinthe pour convoquer une assemblée des agriculteurs de sa paroisse et leur faire donner des renseignements importants sur l'agriculture. Ce que fit M. Chartier avec un à propos, une clarté, une précision des plus remarquables. Les détails intéressants dont il composa sa conférence sont encore dans toutes les bouches, ils sont répétés partout, on veut essayer de ses conseils. Tant mieux, c'est le secret du succès, c'est l'assurance de la prospérité future.

TROISIEME PARTIE

St-Jean de Matha, demain, c'est-à-dire son avenir probable.

Nous venons de voir dans les deux chapitres précédents la formation et le développement graduel de la paroisse de St-Jean de Matha. Nous avons assisté aux efforts successifs de ses tenanciers qui ont eu pour conséquence de faire avancer leur localité dans une voie générale de progrès, nous avons été témoins de leurs travaux unanimes et généreux pour assurer en outre leur avenir et augmenter encore la prospérité de leurs établissements. Voyons maintenant s'il y a lieu à de légitimes espérances de nouveaux succès, et si la marche constante des affaires se continue dans la bonne proportion. Jetons pour cela un coup d'œil sur l'ensemble de la paroisse dans son état actuel afin de présenter un point sérieux de comparaison avec le passé et de baser quelques données, sinon tout à fait certaines, au moins très probables pour l'avenir.

DESCRIPTIONS ET DÉTAILS GÉNÉRAUX

La paroisse de St-Jean de Matha est formée d'une partie du canton de Brandon et d'une grande partie de la seigneurie de Ramezay. Cette seigneurie fut autrefois, le 6 octobre 1736, concédée au Chevalier d'Argenteuil. Cinq ans plus tard, en 1741, elle fut réunie au domaine de Sa Majesté le roi de France, parce qu'on n'y avait encore après ce laps de temps fait aucun établissement. Elle fut ensuite concédée au propriétaire dont elle porte le nom. Son étendue est d'une lieue et demie de front sur quatre de profondeur, au bout des limites de la seigneurie de Lanoraie. La paroisse de St-Jean de Matha commence à la quatrième concession de la seigneurie de Ramezay, les trois premières sont comprises dans la paroisse de St-Félix de Valois.

Pour entrer dans les limites de St-Jean de Matha par les voies de Joliette, de St-Félix et

d'Ailleboust, une gorge de montagne abaissée au niveau d'une centaine de pieds, fournit un passage facile et agréable à la vue. C'est une espèce de couloir qui se faufile entre deux montagnes énormes dont les flancs raboteux et découverts laissent apercevoir la composition granitique de leur masse respective. La montagne de gauche en montant se voit de très-loin, on la reconnaît aisément à la cicatrice qu'elle porte. Une main invisible et puissante l'a taillée à pic depuis son sommet jusqu'à la moitié de sa hauteur, et en a rejeté le bloc à sa base sur les bords de la rivière L'Assomption. Une pomme que le couteau a séparée par le milieu jusqu'au centre et horizontalement ensuite pour en ôter juste le quart, n'est pas mieux tranchée. Cette montagne porte ainsi, très naturellement, le nom qu'on lui donne ; tout le monde l'appelle " la montagne coupée. " Son sommet conserve encore une touffe d'arbres résineux, pins et sapins, qui semblent attirés et penchés sur l'abîme qu'ils couronnent. Quelques-unes de leurs grosses racines descendent verticalement dans ce gouffre comme pour

en sonder la profondeur et chercher un supplément de nourriture qui leur manque au sommet du rocher.

Du haut de ce cap qui domine toutes hauteurs en arrière, et qui n'a rien devant lui pour le cacher, on aperçoit tout l'espace que l'œil peut embrasser sans obstacle. La vue a pour limites au sud, à l'est et à l'ouest, les limites mêmes de l'horizon. Trente clochers et villages étincellent à nos yeux. On dirait que tous les royaumes du monde sont à nos pieds. Panorama grandiose, unique, véritable jouissance pour un amateur, un poète, un paysagiste ! ... Bientôt, quand les chars passeront au pied de la montagne, ce lieu de plaisance encore peu connu, deviendra un lieu de récréation, de promenade, de santé. Des sources d'un eau fraîche, limpide et pure sont disposées partout ; elles suintent à travers la montagne, elles se cachent dans les taillis, elles coulent sous terre, elles jaillissent ici et là en petites fontaines à travers un sable micacé.

Que voulez-vous de mieux ?...

La côte que donne actuellement la montagne pour le chemin public est rocailleuse, c'est-à-dire pavée de petites pierres, mais elle est longue et douce, sans parties abruptes, ni galets ou obstacles dangereux. Du village de St-Félix de Valois pour venir à St-Jean de Matha, on traverse le chemin de fer près de la gare, on franchit quelques coteaux sablonneux dans la direction de l'ouest, puis, à la rencontre du chemin de Joliette, on prend la ligne nord-ouest que l'on suit continuellement. Deux petits détours à droite, un à gauche, un quatrième à droite, brisent la monotonie de cette grande ligne. Pas de côtes pour ainsi dire à part celle que nous venons de mentionner. Chemin beau, aisé, toujours rempli de voitures en quelque saison que ce soit.

Où est l'église, où est le village, dites-vous, après avoir franchi la côte rocheuse ? On ne voit rien...

Patience, s'il vous plaît, vous en êtes encore à une lieue, et ce n'est pas d'une lieue que l'on

voit toutes les églises, tous les villages, même dans la plaine.

—Voyez-vous cette montagne en face de nous ?

—Certainement.

—Voyez-vous cette autre un peu plus loin qui se montre le nez ?

—Oui.

Eh bien contournons cette première..... Passons maintenant sur le museau effilé de cette seconde, quart de rond sur la gauche, et reprenons notre direction générale nord-ouest..... Voyez-vous ?.....

Oh ! que c'est magnifique ! Quelle belle position ! Là, devant nous, à quarante arpents, suspendus au flanc d'une colline qui regarde le sud, l'église, le presbytère, le village, superposés en un amphithéâtre qui s'étend avec grâce au fond d'une large vallée !..... Beaux chemins, bonnes terres, jolies maisons, vastes granges. Mais c'est surprenant.

—Qu'est-ce que ce poteau là signifie, donc ?

—C'est la source d'un aqueduc privé qui traverse le chemin et qui fournit l'eau dans toutes les

bâtisses de cette ferme. On en compte un bon nombre dans la paroisse ; il est si facile de conduire dans la maison l'eau d'une source avoisinante, et cette amélioration est si utile !

Avançons, traversons ce ruisseau qui coupe de grandes prairies.

D'où vient-il, où va-t-il se décharger ?

Il se jette dans la rivière de L'Assomption à une demi-lieue d'ici. Quant à l'autre question, d'où vient-il, il n'est pas aussi facile d'y répondre. On remonte bien son cours jusqu'à une petite savane au nord-est du village, mais là on le perd. Prend-il sa source dans les petites flaques d'eau rouge et bourbeuse de la savane, ou bien vient-il par-dessous terre du lac Vert qui est un peu plus loin ? C'est ce que l'on ignore encore. Toujours est-il d'une grande commodité pour les terres qu'il arrose dans ses capricieux méandres.

Cinq minutes de marche, et nous voici dans la rue principale du village. Au bout de cette ligne, une ligne transversale bordée comme l'autre de jolies habitations donne au dit village l'aspect d'une

grande croix dont les édifices religieux sont la tête, et dominant tous les alentours. Tous ces établissements sont là joyeusement couchés sur un versant de colline, à la façon de paysans qui se délassent à humer l'odeur des bois et des montagnes.

Un point de vue d'une rare beauté est celui qui se trouve au sommet du mont St-Jean à deux arpents en arrière de l'église. Devant nous à nos pieds, le village, puis une longue et large plaine terminée au loin vers le sud par la clôture granitique qui sépare cette plaine de la vallée du St-Laurent. Trois grandes fractures dans lesquelles serpentent de bons chemins publics sont les barrières naturelles par où se fait la circulation entre St-Jean de Matha et les grands centres au pied des Laurentides.

A droite, la rivière de L'Assomption, la rivière Noire donnent, chacune, une dépression de terrain où sont établies des fermes d'une fertilité surprenante. Au delà, plus à l'ouest, les terrains se relèvent, ils sont disposés par étages comme les bancs d'un immense et grandiose amphithéâtre.

tre ; une couronne de hauteurs dentelée avec symétrie est superposée à toute cette formation, elle se détache avec une grâce infinie sur le fond bleu du ciel.

En arrière et en profondeur, une nature tourmentée dont l'idée d'une mer en furie subitement solidifiée donnerait l'exacte image, tire de de nos poitrines une exclamation d'étonnement, il faut longtemps comme malgré nous attacher les yeux sur ce spectacle sombre, terrible, plein d'une mystérieuse grandeur.

Enfin à gauche et vers l'est, une autre plaine aussi vaste que la première au milieu de laquelle se trouvent de beaux et de grands lacs, de puissants cours d'eau, le pic isolé du " pain de sucre " et de magnifiques routes publiques. L'horizon se termine dans le lointain par une ligne régulière de montagnes qui fait à peu près la borne de la paroisse.

Ajoutez à tout cela double et triple rangée de blanches maisons dans toutes les directions, en ligne droite, en ligne courbe, les unes plus hautes, les unes plus basses suivant les accidents du

terrain, puis des montagnes, des vallées, des forêts, des rivières, des lacs, des terres cultivées, un beau village, des plaines fertiles, de bons chemins, et en ce moment de belles moissons, vous avez ainsi tout ce qui platt sous les yeux.

Que l'on imagine donc quelque chose de plus beau si c'est possible !

Voilà le mont St-Jean dont le front va s'orner prochainement d'une résidence privée qui luttera avantageusement quant au site, avec les beaux édifices collés au flanc de notre Mont-Royal.

Cette haute et superbe colline contient la source d'un aqueduc actuellement en construction qui fournira une eau abondante, saine et pure dans tout le village. M. le curé Provost étant le propriétaire des sources et d'une grande partie de la montagne travaille en ce moment même à cette entreprise si utile dont les avantages et les bienfaits ne manqueront pas d'être appréciés, ici comme partout ailleurs, dans le degré qu'ils méritent. De l'eau de roche, limpide et pure comme le plus beau cristal toujours et à toute heure pré-

sente dans la maison, est vraiment un bienfait sous tous rapports.

On remarque dans le village de St-Jean de Matha des ateliers de menuiserie, de ferblanterie, de forge, de cordonnerie, une boulangerie, une tannerie, des bouchers, des tailleurs, des voituriers, des selliers, un bon hôtel, des groceries et quatre magasins fort achalandés. C'est dire que rien ne manque de tout ce qui est nécessaire aux besoins d'une population agricole et commerciale.

Deux notaires, deux médecins répondent aux besoins de la population. Le garde-forestier d'un immense arrondissement demeure dans le village. On voit aussi deux dépôts des principaux instruments aratoires. Une fromagerie ayant à sa tête un homme habile et d'expérience reconnue est érigée dans le village. Une autre est également bien tenue dans le rang double de St-Guillaume.

Dans la paroisse, d'importantes scieries au nombre de sept fonctionnent régulièrement. Elles préparent et distribuent dans la localité comme au loin le bois dont on a besoin. Planches et

madiers de toute description, bois franc et bois mou, depuis le chêne jusqu'au cèdre, bardeau, bois de charpente de toute longueur et de toute grosseur, piquets et perches ; on trouve ici, à un marché très avantageux, tout ce que l'on peut désirer. Le commerce de bois se fait sur une grande échelle.

La rivière Noire alimente les deux scieries les plus considérables, celles de MM. Charles Basinet et Narcisse Geoffroy. A cette dernière sont joints un moulin à farine et un moulin à cardes qui donnent l'un et l'autre pleine et entière satisfaction. A l'entour de ces établissements sont groupées une foule d'habitations qui constituent comme un second village dans la paroisse. Il porte avec raison le nom de village Geoffroy, car il n'y a encore que peu d'années, M. Pascal Geoffroy, père, comptait réunis autour de lui, sur des fermes qu'il avait procurées, sept de ses fils avec chacun leur famille. Ce bon vieillard et sa digne épouse portent encore allègrement leur grand âge, et quand leurs fils déjà grand'pères font visite à la maison paternelle, on se badine toujours

réciiproquement comme au temps de la jeunesse, sauf le respect de l'âge. O trois et quatre fois heureuses les familles où règnent encore les anciennes mœurs et coutumes patriarcales. !.....

Les autres scieries sont disposées comme suit : celle de M. J. Parent sur la rivière Blanche, celle de M. Alexandre Asselin sur la décharge du lac de Berthier, celle de Noël Morin sur la petite rivière du huitième rang. Il en est encore deux autres dont les propriétaires sont momentanément absents.

Outre les pouvoirs d'eau qui sont déjà utilisés, il en est plusieurs autres très-avantageux par leur position et très-puissants qui ne le sont pas encore. Ils attendent l'arrivée d'industriels capables et entreprenants dont l'avenir ne saurait manquer d'être prospère. Que n'avons-nous ici, par exemple au pied de la chute Montapel, de grandes manufactures, correspondantes aux forces dont on pourrait disposer !

LA CHUTE MONTAPEL

Cette chute est formée par la rivière de L'Assomption, qui se tordant à droite et à gauche comme un serpent gigantesque, tombe d'une hauteur de cent pieds au moins sur une déclivité longue d'à peu près un arpent. Grossie des eaux de la rivière Noire qui arrive avec impatience à sa tête, cette merveille de la nature, dans certaines saisons de l'année, devient un objet de piquante curiosité. Le volume liquide pesant, rapide et terrible, que l'une et l'autre rive se relancent avec violence et fureur, se roule, se tord, s'enfonce, se relève comme affolé d'épouvante ; dans sa course vertigineuse il va frapper, se séparer et s'abîmer sur l'angle noirci d'un monstrueux rocher qui, depuis des siècles, résiste à son impétuosité, à sa rage. Un nuage de vapeur s'élève au-dessus de lui portant les couleurs de l'arc-en-ciel dans son sein. Lorsque se

s-
n-
u-
té
es
g-
e,
in
de
ve
le,
u-
er,
in
s-
de
u-
se

fait la descente des billots et que ceux-ci arrivent par centaines à la tête de la chute, le courant les saisit, les sépare, les fait tourner, les plonge, les culbute, les engouffre, les soulève tour à tour. Quelques-uns sautent en de hors de la masse liquide comme d'énormes poissons, ils frappent ici, ils se heurtent là, c'est un roulement sourd et saccadé qui précède parfois un coup de tonnerre lorsqu'ils arrivent debout sur un rocher. Enfin le coup-d'œil est grandiose. le spectacle attrayant.

Cet endroit avec ses environs est justement renommé pour la beauté et la variété des scènes champêtres qui s'y développent admirablement sur tous les côtés. On commence dans la belle saison à y venir en promenade et c'est avec raison. Le confluent des deux rivières est orné de petites îles qui sont là comme autant de fleurs soulevées et fraîches, à l'entour desquelles on circule aisément, dans une eau claire et limpide, qui coule paisiblement sur un fond de sable et de petit gravier. Ici, un beau champ cultivé, parfaitement nettoyé, très uni, la plus belle prai-

rie possible, à travers laquelle se joue un ruisseau, l'Énotas, qui après bien des tâtonnements et des recherches, finit enfin par trouver une embouchure dans le bassin d'eau morte à la tête de la chute ; là un plateau élevé, le Parnasse, d'où l'on voit les rivières à nos pieds et d'où l'on aperçoit le territoire bosselé de quatre grandes paroisses ; à côté une forêt boisée, épaisse et noire d'une végétation abondante ; plus loin des montagnes couvertes de grandes érablières ; enfin tout ce qui peut fixer l'attention d'un admirateur de la grande nature s'y trouve réuni.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Impossible en passant, puisque nous sommes sur les lieux, de ne pas mentionner la ferme de M. le curé Provost sur les bords mêmes des deux rivières déjà nommées. Le sol en grande partie d'alluvion en est de qualité vraiment supérieure. Les pâturages sont toujours extrêmement fournis d'herbe excellente ; les légumes, les céréales, le foin surtout y produisent les meilleures récoltes possibles ; la présente année peut être citée en particulier. Il a été récolté au-delà de trois cents bottes de foin par arpent : de l'avoine y a été recueillie pesant quatre-vingt-seize livres le sac de deux minots, mesure ordinaire ; le blé y vient net, pur, gros et pesant ; les pois blancs et toujours cuisants quelqu'en soit la qualité. Autant de données qui témoignent de la fertilité et de la valeur de cette terre. Le troupeau d'animaux qu'on y remarque aujourd'hui

est bien amélioré, en excellent état, et dans une condition avantageuse pour les produits de l'industrie laitière. Aussi cette belle ferme de cent vingt-trois arpents en superficie peut-elle concourir avec les meilleures et les plus productives de la province. Les bâtisses qui viennent d'être remises à neuf et agrandies présentent en ce moment le plus bel aspect.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Si toutes les terres de St-Jean de Matha étaient travaillées selon les nouveaux systèmes, il est certain qu'elles deviendraient en peu de temps des terres de fortune, eu égard en général à leurs qualités ainsi qu'à leur force de production. Bon nombre de cultivateurs capables, dispersés dans tous les rangs de la paroisse réussissent bien et augmentent tous les ans. Pourquoi ne pas espérer les mêmes succès chez tous, sur des terres semblables !

Ce qui a retardé l'avancement de plusieurs chefs de famille dans la voie de la prospérité, c'est l'inanité de leurs moyens en arrivant par ici, ce qui retarde encore aujourd'hui le progrès d'un certain nombre, c'est l'obligation de consacrer à payer des dettes contractées avant d'arriver, les épargnes du jour que l'on pourrait employer à l'amélioration d'une propriété. On a

attendu un peu tard pour venir prendre des terres nouvelles, dommage difficile à réparer. Et malgré la connaissance que l'on a de la bonne culture ainsi que des systèmes les plus rémunérateurs, l'on n'a pas eu partout les moyens de les mettre en pratique ; ce qui a, comme de raison, paralysé un peu le succès général ; de là les mutations de propriétés qui se font encore sur une assez grande échelle.

Cependant on aurait tort, à notre avis, de ne pas s'encourager à garder ces belles propriétés. Encore quelques années d'énergie, dirons-nous aux possesseurs actuels, et ce que vous avez gagné dans le passé ne vous répond-il pas avec plus d'assurance aujourd'hui du gain futur ? Vous trouvez que la richesse est lente à venir, mais songez au point de départ. Et quand vous aurez persévéré dans le même travail avec sagesse pendant quelque temps encore, qui sait si tous les biens ne vous arriveront pas comme par enchantement ? Un étranger qui arriverait aujourd'hui pour faire l'achat d'une de vos terres, argent comptant, serait sûr de se créer un bel avenir,

c'est la persuasion générale. Eh bien, le déplacement et le remplacement valent pour vous le petit surplus que cet étranger pourrait avoir. Vous l'avez, profitez-en, et courage.

Il y a dans le moment plusieurs propriétaires qui sont absents, quelques-uns pour une année d'autres pour deux, d'autres pour trois, même. Ils sont allés aux Etats-Unis dans l'espérance de faire plus vite l'argent qui leur manque pour compléter leurs paiements ou faire de nouveaux achats. On se dépêche de devenir riche, on voudrait que l'aisance arrivât à pleine vapeur. On s'expose à tout, et on s'impose de durs sacrifices afin d'étancher le plus tôt possible *l'auri fames*, c'est-à-dire la soif violente d'un prompt bien-être.

Nous sommes porté à croire que l'on réussirait aussi bien sur sa terre avec la même somme de travail, avec économie et vigilance. Mais le miroitement d'un succès exceptionnel chez un privilégié entre cent éblouit les yeux, fascine l'imagination, et donne la demi-conviction qu'une semblable chance est réservée à chacun. Quelques-uns reviennent mieux, d'autres plus mal et

c'est le grand nombre ; en somme l'avantage de l'expatriation momentanée est loin d'être sérieux.

Plusieurs terres sont ainsi délaissées, non à cause de leurs mauvaises qualités ou de leur infertilité, mais parce qu'elles ne produisent pas tout d'un coup la somme d'argent dont on se crée le besoin immédiat par le plus violent et le plus impérieux des désirs.

Voilà pourquoi, voilà comment il se fait que dans St-Jean de Matha, comme en plusieurs autres localités, il y a des propriétés qui peuvent être acquises à bonne composition. La chose est importante à noter. Ceux qui viendront examiner ce qui en est auront toutes chances de s'établir avec avantage dans une grande et belle paroisse.

Communications faciles au dedans et au dehors de la paroisse, malle quotidienne, chars et chemin de fer à deux lieues, établissements religieux terminés, tout flambant neufs. Les quatre mille livres d'airain qui sous forme de cloches, résonnent au beffroi de la nouvelle et

splendide église, convient, non-seulement les paroissiens au temple, mais aussi les étrangers au sol de cette admirable localité.

Compatriotes Canadiens-Français qui avez besoin d'établissements, soit pour vous-mêmes, soit pour quelques-uns des membres de vos familles, écoutez la voix d'un franc et loyal ami qui s'autorise à vous inviter dans ces parages, de la certitude où il est que vous les aimerez et que vous y réussirez. Venez vous joindre à l'excellente population qui s'y trouve déjà, l'augmenter, l'encourager, la faire bénéficier de vos ressources, de vos talents, de vos lumières, pour marcher tous ensemble ensuite vers la prospérité réelle, le vrai bien-être qui couronneront vos efforts communs.

Nous venons de dire, chars et chemin de fer à deux lieues ; nous nous empressons d'ajouter, et bientôt même au village, très-probablement. Car déjà, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique vient de s'engager à exploiter le pro-

longement de la ligne de St-Félix de Valois à St-Jean de Matha, aussitôt que cette ligne sera construite. Une compagnie privée n'aurait pu le faire avantageusement, tandis que la Compagnie du Pacifique y trouvera son profit. D'un autre côté, une première allocation du gouvernement de Québec a été votée, lors de la dernière session, à la Compagnie organisée temporairement pour travailler à la construction de cette ligne. On est actuellement à terminer tous les arrangements nécessaires relatifs à l'organisation définitive de la Compagnie, et il n'y a plus de doute, certains travaux concernant le tracé, l'expropriation, le terrassement même seront exécutés dès cet automne. Ainsi les grands obstacles paraissent aplanis, les principales objections résolues. On peut donc considérer comme assuré le fait de voir, assez prochainement, une locomotive avec sa trainée de chars, franchir la première rampe des Laurentides, et se promener triomphalement dans les belles vallées de St-Jean de Matha.

Ce sera une nouvelle ère de prospérité qui

s'ouvrira pour la paroisse et pour celles qui l'environnent. En effet, du moment que l'on dotera les habitants des montagnes d'une voie plus rapide et par conséquent d'un marché plus rapproché où ils pourront à l'aise écouler leurs produits, il est certain que ce sera un principe de succès complet dans l'œuvre de l'agriculture et de la colonisation.



QUATRIEME PARTIE

Quelques suggestions

Puisque les mots d'agriculture et de colonisation tombent ici sous notre plume, qu'il nous soit permis en terminant de rendre à ce sujet toute notre pensée. Il est souverainement important de travailler à favoriser ces grandes œuvres. L'histoire de toutes les paroisses du nord entr'autres, est l'histoire de leur développement successif, plus ou moins rapide, suivant les embarras plus ou moins grands que les colons ont eu à vaincre. Qu'on lève aujourd'hui ces embarras sur tous les points du pays qui en sont affectés, et des centaines, des milliers de compatriotes ou restent sur leurs terres ou reviennent de l'exil.

On a dépensé des sommes énormes au profit présumé de la colonisation, on a prélevé de l'argent de tous côtés et de bien des manières pour aider au défrichement des terres incultes, on a

payé des agents, beaucoup d'employés ici et là, on a fait des loteries, essayé de bien des choses enfin, sous les plus généreuses impulsions ; le tout n'a été, pour ainsi dire, qu'un transport de numéraire de main en main, sans avantages correspondants à tant de sacrifices. Où sont les familles étrangères, françaises, belges, allemandes, anglaises, ou autres, dont l'acquisition a compensé nos dépenses ?

On a essayé à grands frais aussi du repatriement sans beaucoup plus de succès, enfin on a parlé, on a discoursu longtemps, on a écrit mille et une belles choses sans obtenir le but désiré. Il y a plusieurs années que l'on travaille toujours de la même manière à établir, par exemple, les terres de la vallée de l'Ottawa. On a versé là toutes les ressources possibles au détriment d'autres places également avantageuses, et où de grands sacrifices privés étaient déjà faits. Suivant les rapports du progrès qui y auraient été accomplis annuellement, on se serait cru en droit de conclure, il y a quelque temps déjà, que tout était fini, que ces établissements pouvaient

suffire ; et voilà que, malgré toute la bonne volonté dont on a pu disposer, nous nous retrouvons aujourd'hui avec des ébauches de colonisation en de nombreux endroits il est vrai, mais qui sont bien loin d'être avancés dans la proportion que l'on aurait pu espérer, parce que l'on n'a pas assez de monde. Tant il est vrai que la colonisation ne se fait pas et ne se fera pas d'une manière avantageuse et rapide avec les seuls moyens que l'on a adoptés jusqu'ici.

Loin de nous la pensée de blâmer les intentions de tous ceux qui ont cru devoir agir comme ils l'ont fait jusqu'ici sur cette question. Leur sincérité ne laisse aucun doute, leur patriotisme est inattaquable, leur dévouement est digne d'admiration. Mais admettons que comme la colonisation s'est faite et se fera dans notre province avec notre population, il est une première nécessité à laquelle il faut d'abord s'arrêter, c'est celle de retenir ici cette population. Or pour la retenir, il faut lui donner les moyens de faire face à ses affaires. Que l'on examine bien ceci : si, depuis vingt ans, toutes les som-

mes prélevées et dépensées au nom de la colonisation, l'argent de toutes les agences canadiennes, américaines et européennes, les dépenses de repatriement, de publications à l'étranger, etc, eussent été employés à utiliser nos pouvoirs d'eau dans les montagnes, en favorisant au moyen de *bonus* par exemple, l'érection de bonnes manufactures, quel nombre d'établissements industriels ne compterions-nous pas ! Quelle quantité de familles n'aurions-nous pas conservées au milieu de nous ! Que de bras robustes et vigoureux le pays n'aurait-il pas encore à son service et qu'il n'a plus !

Ce sont les manufactures des Etats-Unis qui nous arrachent tous nos bras ; élevons-en par ici, et nous sommes sauvés, notre population dans ce cas demeure sur ses terres.

Il faut des capitalistes, dira-t-on. Sans doute. Mais si nos gouvernements s'étaient faits capitalistes, au moins d'une manière indirecte en accordant à des compagnies ou à des particuliers certains privilèges, certains encouragements même pécuniaires, auraient-ils perdu leur argent

depuis vingt ans ? Le gouvernement du jour ne compterait-il pas ici une masse de consommateurs qui sont allés demander du pain à l'étranger ? On dira bien que ces derniers sont des gens qui n'ont pas l'idée patriotique, qu'ils manquent de courage, qu'ils sont éblouis par les apparences, qu'ils ne comprennent pas leurs vrais intérêts. Tout cela peut être vrai, mais l'argument de l'estomac privé de pain l'emporte sur toutes ces raisons.

Nous avons des renseignements précis, nous connaissons des paroisses qui ont perdu plus de cent familles depuis deux et trois ans. Nous pourrions mentionner des comtés dont la statistique d'émigration s'élève depuis trois ans surtout, à un chiffre désolant. De partout il y a des départs encore tous les jours. On abandonne des propriétés toutes défrichées, bien pourvues de bâtisses, parce qu'on a fait des dettes un peu inconsidérément, en comptant sur beaucoup de choses qui ne sont pas arrivées. Nous avons vu des familles en pleurs quitter le théâtre de leurs sacrifices, espérant toujours voir arriver le mo-

ment d'en jouir. Il y a des localités où, dans certains rangs, la moitié et plus de maisons sont fermées. C'est affligeant, n'est-ce pas ? Notre cœur est peiné, notre main tremble en retraçant ces faits qui ne sont pourtant que la stricte réalité !

Que manque-t-il, que faut-il donc pour arrêter ce courant, ce torrent dévastateur de l'émigration ?

Ah ! ce qu'il manque, ce qu'il faut, ce sont, ici des voies rapides de communication, des chemins de fer, là des comptoirs de commerce, ailleurs des établissements industriels. Que l'on procure ces avantages aux habitants de nos montagnes, et ils restent chez eux, très certainement, ils ne demandent pas mieux.

Donnons un éclaircissement à notre pensée. Supposons que dans une localité nouvelle ou de date assez récente, il se fasse un établissement industriel quelconque, qu'il s'érige par exemple une beurrerie ou une fromagerie, ou l'une et l'autre. On sait d'avance que c'est un moyen très efficace et bien compris d'améliorer les ter-

res, de faire toucher aux habitants de petites sommes d'argent. Pourquoi le gouvernement, en place d'octrois purs et simples accordés la plupart du temps pour ceci ou pour cela, sur des raisons d'intérêts particuliers qui ne lui sont pas connus, pourquoi, disons-nous, le gouvernement n'achèterait-il pas les produits de ces industries, au moins dans les localités les plus éloignées, à un prix raisonnable, capable d'encourager les fabricants et les patrons ? Pourquoi n'assurerait-il pas aux dits fabricants et patrons, pour une période de quelques années, un prix fixe qui pourrait rémunérer les uns et les autres ? Y aurait-il même gratification d'un centin ou deux sur la valeur qui resterait en mains, la dépense serait encore minime, et dans tous les cas elle serait au bénéfice de tous sans exception. Quel renouvellement n'y aurait-il pas dans une paroisse, dans un comté, dans la province ! Il est certain que le cas arrivant, chacun se remet au travail avec courage sur sa propriété, il est certain que tous nos émigrés reviennent prendre possession de leurs terres. Alors, ce sont

autant de colons conservés, autant de repatriés et de repatriés sans frais.

Le gouvernement n'éprouverait-il pas moins de perte à établir ou à favoriser pécuniairement dans bien des localités de semblables sources de revenus pour les cultivateurs et les nouveaux colons, que de suivre la routine de certaines dépenses annuelles qui, malgré toute bonne volonté, ne rapportent rien, ou servent tout au plus qu'à un bien petit nombre ? Le chiffre de cinq cent mille piastres, ou peu près croyons-nous, inscrit pour les frais d'agriculture, de colonisation et de repatriement depuis trois ans, n'aurait-il pas été séparé et appliqué avec beaucoup plus d'efficacité et de véritable profit en faveur des industries susdites et au bénéfice de tant de bras que l'on aurait ainsi gardés parmi nous ?

Oui et très certainement, le montant des sommes que l'on prétend affecter à l'agriculture, à la colonisation ou au repatriement, deviendrait par là le service le plus signalé qui pourrait être rendu à l'agriculteur et au colon ; ce serait un bien sûr moyen de conserver notre population

sur son sol, et de la pousser fortement et irrésistiblement à un travail direct, sûr, efficace d'améliorations et de progrès.

Encore une fois ce sont des marchés, ce sont des débouchés qu'il faut au colon comme à l'agriculteur du voisinage pour les retenir ici, il faut leur donner les moyens de vendre leurs produits, de faire tous les jours un peu d'argent, et de rencontrer leurs affaires. Le gouvernement ne ferait-il qu'échanger son argent par l'établissement de manufactures ou de comptoirs de commerce, d'immenses avantages restent encore de son côté puisqu'il colonise sans frais, puisqu'il repatrie sans frais.

L'une et l'autre de ces œuvres se feront avec succès et profit de tous les côtés si nous parvenons à faire certaines avances temporaires aux cultivateurs des paroisses émigrantes. Que nos gens trouvent ici ce qu'ils vont chercher aux Etats-Unis, nous ne pouvons trop le répéter, une manufacture, un marché, un peu de numéraire, et ces compatriotes qui avaient déjà peut-être un pied dans les chars, demeurent parmi nous ;

ceux qui sont absents se hâtent de revenir ; alors tout est gagné.

Nous soumettons respectueusement ces quelques considérations à la bienveillante attention du public, et tout spécialement à celle des autorités qui nous gouvernent, espérant avec confiance que l'on goûtera ces suggestions de manière à en poursuivre activement la réalisation, et que dans le cas où on ne les considérerait pas toutefois du même œil, au moins on les respectera. Car c'est le cri d'un patriotisme pur, sincère, mais inquiet et alarmé à la vue de cette plaie si désastreuse et toujours saignante de l'émigration. C'est la voix d'une humble sentinelle, d'un gardien vigilant, d'un citoyen dévoué, d'un ami fidèle qui cherche à sauvegarder l'espérance et la vie qui s'éteignent au cœur même du pays. Puisse cet appel être entendu de tous ceux qui s'intéressent au bien de la province, et trouver un écho qui réponde favorablement ! Un jour, nous nous féliciterons réciproquement des heureux changements qui se seront opérés.

CONCLUSION

Toutes les ressources, tous les éléments de succès pour devenir un peuple de plus en plus digne d'attention, nous les avons pour ainsi dire dans les mains. Très souvent il peut être fait en grand ce qui a été fait en petit. En donnant l'histoire de la paroisse de St-Jean de Matha, nous avons vu la fertilité de ses terres, le nombre et la force de ses pouvoirs d'eau, la quantité comme la qualité de ses bois, les moyens qu'a cette localité enfin de s'assurer un avenir brillant et prospère. Elle a marché seule il faut dire jusqu'à présent, et sans secours étranger, dans la voie commune de l'existence, et elle en est rendue à un point fort intéressant. Où n'en serait-elle pas arrivée, si elle eût été favorisée depuis dix ans, par exemple, en la manière que nous venons de suggérer ? La constance et la bonne volonté dont elle a fait preuve ne se rencontrent pas partout, il est vrai, au même degré, mais il ne faut qu'un stimulant efficace pour donner de l'énergie. Et tant pour aider d'autres localités que pour l'encourager elle-même, il

nous semble que l'attention respectueusement sollicitée devrait se porter dans ses limites, d'abord, comme nous venons de le dire, à titre d'encouragement et de récompense, et ensuite à titre d'essai. Nous pouvons assurer qu'en moins de trois ans, elle sera un nouvel exemple à citer, elle sera un nouveau modèle, elle sera tout un argument à faire valoir. Nous osons répondre que l'établissement paroissial de St-Jean de Matha, en particulier, extraordinairement favorisé par le retour de ses absents, doublera sa population en peu d'années, triplera ses revenus et marchera d'un pas rapide et sûr vers ses glorieuses destinées.

Puis, dans son mouvement d'ascension vers les splendides hauteurs et le point culminant du véritable progrès, la main tendue vers le but désiré, un regard de feu attaché sur ceux qui le suivent, ce conducteur éclairé, devenu modèle, s'écrira dans un transport d'un noble enthousiasme : " En avant, en avant. "

Alors, si les encouragements se répètent et se propagent, comme il y a lieu de l'espérer, le

vrai progrès s'accomplira partout dans ses trois branches inséparables, l'ordre matériel, intellectuel et moral.

FIN.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
Prologue	9
PREMIERE PARTIE. — St-Jean de Matha, hier,	
c'est-à-dire de 1836 à 1876	11
II. — Premiers établissements agricoles	15
III. — Histoire de l'un des premiers colons... ..	22
III bis. — Rangs de Ste-Julie et de St-Joseph, de Ste Catherine et Ste-Eugénie	28
IV. — Ce que c'est que le Pain de Sucre... ..	31
V. — Etablissement Geoffroy, rivière Noire	33
VI. — Rangs de St-Pierre — de la rivière Blanche — de la Feuille d'Erable— de Belle Montagne	36
VII. — Localisation du grand chemin public	38
VIII. — Organisation paroissiale	41
IX. — Saint Jean de Matha, titulaire de la nou- velle paroisse	46
X. — Chapelle et presbytère	49
XI. — Incident Louis Forget	55
XII. — Election et syndics	60
XIII. — Corps de fabrique, premiers marguilliers	62
XIV. — Bénédiction de l'église et d'une cloche ...	63
XV. — Premiers curés et premiers actes des régis- tres	66
XVI. — Organisation municipale... ..	68
XVII. — Première visite épiscopale	71
XVIII. — De 1856 à 1867	73
XIX. — Démembrement de St-Jean de Matha	78
XX. — Réparations et assurance... ..	81
DEUXIEME PARTIE. — St-Jean de Matha, au- jourd'hui, c'est-à-dire de 1876 à 1888 ...	83
XXI. — Projet d'érection civile	84
XXII. — Chapelle du Sacré-Cœur	88
XXIII. — Erection civile de la paroisse... ..	90
XXIV. — Projet d'un chemin de fer... ..	93
XXV. — Constructions de moulins... ..	98
XXVI. — Nouvelle église	102
XXVII. — Intérieur de l'église	107
XXVIII. — Bénédiction de l'église et de trois cloches	109

XXIX.— Décorations	112
TROISIEME PARTIE. — St-Jean de Matha, de- main, c'est-à-dire son avenir probable ...	115
XXX.— Descriptions et détails généraux	116
XXXI.— La chute, Montapel	128
XXXII.— Une belle propriété	131
XXXIII.— Observations générales	133
QUATRIEME PARTIE. — Quelques suggestions	140
CONCLUSION	150

FIN

12
15
16
28
31
33
40
50